



ETUDE DE DEFINITION ET DE FAISABILITE D'UN MODE DE GOUVERNANCE DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DES PLANS D'EAU DOUCE DE LA FAÇADE ATLANTIQUE AQUITAINE

Etat des lieux et diagnostic



Mai 2019

LE PROJET

Client	Agence de l'eau Adour-Garonne
Projet	Etude de définition et de faisabilité d'un mode de gouvernance de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire des plans d'eau douce de la façade atlantique aquitaine
Intitulé du rapport	Etat des lieux et diagnostic

LES AUTEURS

	Cereg Ingénierie Sud-Ouest – 2 rue Pasteur – 12000 RODEZ Tel: 05.65.75.51.41 - Fax: 05.65.75.51.42 - rodez@cereg.com www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg - ER18033

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	28/05/2019	Jacques DE LA ROCQUE Jean-Baptiste Chemery David-Nicolas Lamothe	Maëlle Renoullin	Version initiale



TABLE DES MATIERES

A. ETAT DES LIEUX	6
A.I. GIP LITTORAL AQUITAIN	7
A.I.1. Structure et composition	7
A.I.2. Composition	7
A.I.3. Gouvernance	8
A.I.4. Missions	9
A.I.5. Réflexions, questions	10
A.II. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT ET ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN (SIAEBVLEG)	11
A.II.1. Structure et composition	11
A.II.2. Gouvernance	12
A.II.3. Missions	12
A.II.4. Réflexions, questions	13
A.III. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB).....	15
A.III.1. Structure et composition	15
A.III.2. Gouvernance	16
A.III.3. Missions	16
A.III.4. Réflexions, questions	17
A.IV. GEOLANDES	18
A.IV.1. Structure et composition	18
A.IV.2. Les missions.....	19
A.IV.3. Réflexions et questions	19
A.V. LES ATELIERS	20
A.V.1. Atelier environnement et biodiversité – Biscarrosse 21 mars 2019	21
A.V.2. Atelier Agriculture et forêt – Biscarrosse 21 mars 2019	24
A.V.3. Atelier Urbanisme et aménagement – Parentis en Born le 22 mars 2019.....	27
A.V.4. Atelier Tourisme et loisirs – Parentis en Born le 22 mars 2019	29
A.V.5. Atelier Pêche et chasse – Parentis en Born le 25 mars 2019	32
B. DIAGNOSTIC	35
B.I. LES THEMATIQUES COMMUNES.....	36
B.II. LES VISIONS DES ACTEURS	37
B.II.1. Les gestionnaires	37
B.II.2. A propos de l'environnement et de la biodiversité	38
B.II.3. A propos de l'agriculture et de la forêt	39
B.II.4. A propos de l'aménagement et de l'urbanisme	39
B.II.5. A propos du tourisme	40

C. PROPOSITIONS D'ORGANISATION	41
C.I. ANALYSES ET PERCEPTIONS AUTOUR DES PLANS D'EAU	42
C.I.1. La perception des lacs et de leurs enjeux de gestion.....	42
C.I.2. De la perception aux perspectives d'action	43
C.II. PREMIERES PISTES D'ORGANISATION.....	46
C.II.1. La création d'un observatoire sur les plans d'eau douce de la façade Atlantique.....	47
C.II.2. La coordination de la recherche appliquée sur les plans d'eau douce de la façade atlantique	47
C.II.3. La recherche d'une cohésion globale en termes d'aménagement du territoire	48
C.II.4. Une mise en réseau dynamique des acteurs locaux	48

PREAMBULE

Les rencontres des principales structures de gestion de bassins versants des lacs du Littoral aquitain, la lecture des documents ainsi que l'ensemble des entretiens et les focus groupes ont permis d'identifier plusieurs thématiques communes aux acteurs concernés par la problématique des lacs mais aussi des questionnements en lien direct ou pas avec le sujet de l'étude. Ces différents points ont été synthétisés dans **la première partie A du document « Etat des lieux par l'écoute d'acteurs »**.

Les structures gestionnaires que nous présentons succinctement ci-après sont celles présentes dans le Comité technique et que nous avons rencontrées dès le début de l'étude. Dans un deuxième temps nous avons rencontré d'autres acteurs gestionnaires comme des réserves naturelles ou des associations de pêches par exemple mais sous la forme soit de rendez-vous individuels soit d'ateliers. Nous présenterons les principales problématiques qui sont ressorties de ces ateliers sous la forme d'un compte-rendu par atelier.

La deuxième partie B sera consacrée aux premiers éléments de diagnostic que nous avons pu traduire de toutes nos rencontres et lectures de documents.

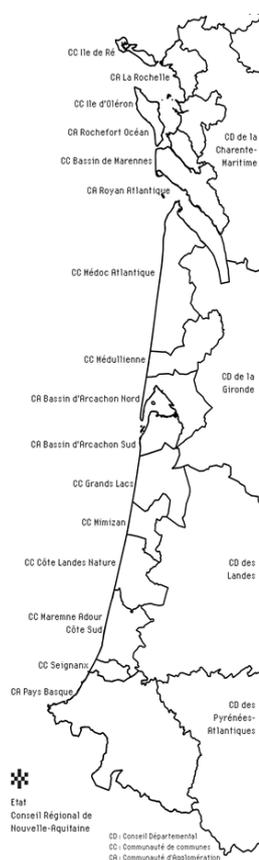
La troisième partie C du document présentera les premières pistes d'orientations que nous pensons être importantes pour structurer ensuite une ou des organisations possibles entre les acteurs pour améliorer la gouvernance autour des lacs d'eau douce du Littoral Aquitain.

A. ETAT DES LIEUX



A.I. GIP LITTORAL AQUITAIN

A.I.1. Structure et composition



Le GIP (groupement d'intérêt public) Littoral Aquitain a été créé en 2006 à la suite de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) chargée de 1967 à 1988 de définir l'aménagement touristique du littoral aquitain.

Son périmètre d'intervention couvrait initialement l'ensemble du littoral depuis la pointe de Grave au nord jusqu'à la frontière espagnole au Sud. Avec la création de la Région Nouvelle Aquitaine, ce périmètre intègre aujourd'hui le littoral de la Charente Maritime, s'étendant sur un linéaire de près de 970 km. 700 000 habitants vivent sur ce territoire, concentrés principalement en Charente Maritime, autour du Bassin d'Arcachon et sur le Sud des Landes et la Côte Basque.

La limite intérieure du territoire située à l'Est est variable en fonction des projets étudiés sachant qu'ils doivent toujours avoir un lien avec le littoral.

Le **nouveau périmètre régional** en 2017 a nécessité de mettre en place un **processus progressif d'intégration** afin de permettre de comprendre les spécificités du littoral charentais et de construire une nouvelle gouvernance. Ce processus intermédiaire permet d'assurer une transition entre la fin du plan de développement durable du littoral aquitain (PDDL) actuel 2014-2020 et le prochain en cours de préparation avec les nouveaux partenaires de la Charente Maritime.

Le GIP Littoral Aquitain regroupe les services de l'Etat, le conseil régional de Nouvelle Aquitaine, les conseils départementaux de la Charente Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que toutes les communautés de communes et d'agglomération du littoral. A noter qu'historiquement, les communes, avec leurs compétences étendues, étaient les interlocuteurs privilégiés du GIP. Même si les EPCI sont aujourd'hui les membres du GIP, les communes restent des interlocuteurs importants en particulier pour les projets de tourisme et de sécurité civile.

A.I.2. Composition

Composition convention 2014-2020 :

- l'Etat, représenté par le préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, représenté par son président,
- le Conseil départemental de la Gironde, représenté par son président,
- le Conseil départemental des Landes représenté par son président,
- le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, représenté par son président,
- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Côte Basque Adour, représentée par son président,
- la communauté d'agglomération Pays basque sud, représentée par son président,
- la communauté de communes de la Pointe du Médoc, représentée par son président,
- la communauté de communes des Lacs Médocains, représentée par son président,

- la communauté de communes de la Médullienne, représentée par son président,
- la communauté de communes des Grands Lacs, représentée par son président,
- la communauté de communes de Mimizan, représentée par son président,
- la communauté de communes du Côte Landes Nature, représentée par son président,
- la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, représentée par son président,
- la communauté de communes du Seignanx, représentée par son président.

A noter que les EPCI et le Département de Charente Maritime ne sont pas adhérents mais liés par une convention transitoire avant l'adoption de la nouvelle convention prévue en 2021.

Il existe une grande hétérogénéité entre les membres et leurs relations au littoral, de laquelle naît une vraie richesse :

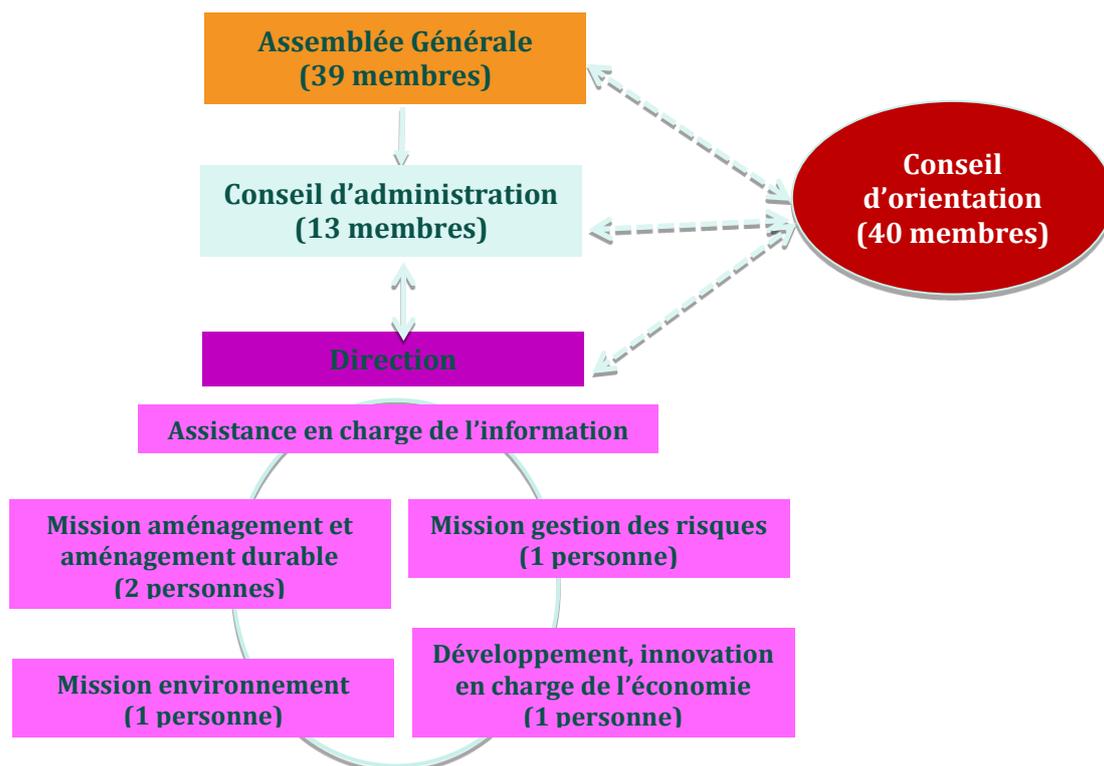
- Ex : entre la CA Pays Basque, dont une grande partie du territoire est très « terrienne », et les CC de Gironde, fortement tournées vers leur façade maritime
- Ex : entre les 4 départements, qui abordent le littoral au travers de leur compétence tourisme (40), environnement (64), ports (33) ou environnement et tourisme (17).

A.I.3. Gouvernance

Le GIP Littoral Aquitain pour assurer son fonctionnement administratif, technique et stratégique est organisé de la manière suivante (convention 2014-2020 en annexe 1) :

- Une assemblée générale prenant toutes les décisions concernant l'administration et les orientations stratégiques du GIP ; 39 membres (6 Etat et 6 Région, 4 par département, 2 par communauté d'agglomération et 1 par communauté de communes)
- Un conseil d'administration composé de 13 administrateurs (1 Etat, 1 Région, 1 par département (3) et 1 par EPCI (8)) ; sa présidence est assurée par le représentant du conseil régional,
- Un conseil d'orientation, organe consultatif composé d'organismes, d'associations et de personnes qualifiées.

Un directeur et son équipe opérationnelle pour assurer le fonctionnement du groupement.



A.I.4. Missions

Le GIP a pour objet « ***l'élaboration et l'animation d'une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain*** ».

Cette stratégie est déclinée à travers un **Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain (PDDLA)** puis ensuite traduite opérationnellement dans des programmes d'actions dont le GIP est chargé d'assurer la mise en œuvre.

Le GIP n'a pas vocation à se substituer aux maîtres d'ouvrages locaux mais, **via l'animation, l'expertise, l'appui technique**, de faciliter, **d'assurer la cohérence des programmes et des actions développés par ses membres**, ainsi que de **favoriser l'innovation et la capitalisation** pour accompagner l'aménagement et la gestion des espaces littoraux dans un objectif durable.

Trois grandes thématiques couvrent les activités menées aujourd'hui par le GIP :

- **L'aménagement touristique** (réhabilitation des stations balnéaires, grands équipements de type voie verte, aménagement des plages, sites de baignades...)
- **Les risques** (érosion marine et changement climatique)
- **La planification** (Scot, SAGE, dynamique démographique...), toujours sous l'angle de la spécificité littorale

Historiquement, les missions sur le littoral ont commencé par l'appui, l'accompagnement à la mise en œuvre des grands schémas structurants de développement du littoral avec les schémas Landes, Gironde et Pays Basque (années 70/80). Après une phase de ralentissement des projets, les années 2000 sont marquées par la recherche d'un nouveau modèle de développement avec une intégration forte de l'environnement associé au développement touristique, l'intégration des Départements et intercommunalités et l'appui des contrats de plan Etat Région, qui ne développent plus désormais d'approche spécifique au littoral. C'est dans ce contexte que le GIP est créé, traduction de l'engagement des acteurs locaux au travers d'une structure légère et opérationnelle pour favoriser l'émergence de projets. Aujourd'hui, la difficulté d'autres régions à se doter d'un tel outil encourage les partenaires à œuvrer au maintien du GIP dans les années à venir.

Le fil conducteur pour l'ensemble des actions accompagnées par le GIP c'est de **s'assurer du lien avec le littoral** et donc de **veiller à aménager le territoire dans le cadre d'une cohérence d'ensemble**.

Le GIP mène ses missions de coordination et d'appui à l'aménagement et la gestion des espaces littoraux d'une **façon collaborative avec les acteurs du territoire**. Il s'appuie sur des **groupes techniques spécifiques** afin de partager le plus en amont possible les axes de travail. Il en résulte peu de conflits d'ordre stratégique ou financier.

Le GIP par le biais de son équipe opérationnelle construit son intervention sous deux angles :

- **Travail à partir d'une demande locale ou spécifique** (communes, EPCI, Région...) si elle est compatible avec le SDDLA, comme par exemple le sujet de l'érosion marine. Grâce à son expertise et sa capacité à fonctionner en réseau, il construit une stratégie d'intervention et de recherche de financement,
- **Développement d'une prospective sur certains sujets** via des études d'opportunité, permettant de cerner l'existence de besoins émergents sur lesquels un axe d'intervention pourrait être mis en place (exemple des plantes envahissantes, cyanobactéries, dragage des lacs...).

Le GIP travaille en mode projet, structurant ainsi son organisation sur des réseaux participatifs, la mise à disposition des connaissances et de plateformes collaboratives.

La révision de la convention 2014-2020 a commencé avec **deux challenges** importants à relever :

- l'un politique, avec **l'intégration des nouveaux membres issus de la Charente Maritime** dans l'organisation de la gouvernance du GIP
- l'autre plus technique avec la **prise en considération de nouvelles thématiques propres à ce nouveau territoire**, dont le risque de submersion/inondation, la gestion des marais, les activités humaines beaucoup plus présentes et diverses, les îles intégrant une problématique de gestion maritime? en plus du littoral strict.

Au-delà, **l'artificialisation des sols et des terres agricoles** est une thématique nouvellement posée par les membres du GIP qui devra s'intégrer dans le prochain programme.

A.I.5. Réflexions, questions

Le GIP et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des plans d'eau douce de la façade atlantique aquitaine : quel positionnement ?

Les premières analyses des documents et des entretiens avec le directeur et la chargée de mission environnement permettent de poser plusieurs éléments de réflexion et questions :

- Les lacs sont bien identifiés comme un marqueur du littoral au même titre que la forêt et l'océan mais ne sont pas abordés directement en tant que masses d'eau dans les plans et programmes stratégiques mais d'une manière indirecte dans les programmes liés au tourisme (ports, baignades, zones humides, ...). A noter que le sujet de la qualité des baignades fait l'objet d'une réflexion d'ensemble dans le cadre d'une étude de capitalisation des profils de baignades. Des sujets comme le comblement des plans d'eau n'apparaissent pas à cette échelle ?
- Plus globalement, le sujet de la gestion de l'eau n'est pas abordé au sens GEMA. L'intégration de la Charente Maritime même si elle n'est pas concernée par les lacs va peut-être avoir pour conséquence de poser la problématique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques compte tenu de la forte présence de marais sur son territoire ? Une opportunité ou pas pour s'engager dans le nouveau programme sur ce sujet ?
- Les structures de bassin n'ont pas ou peu d'échanges de travail avec le GIP. Est-ce un besoin ? Sur quels sujets ? Pourrait-il avoir un rôle de coordination inter bassins/angle littoral ou inter SAGE ? Aller sur le domaine de l'eau réclamerait dans tous les cas que le GIP se voit confier une mission sur ce thème.
- Le GIP peut-il être un relais pour la reconnaissance des lacs en France comme en Europe ? Ce relais est-il une nécessité ou l'image Littoral plus globale suffit déjà comme reconnaissance ?

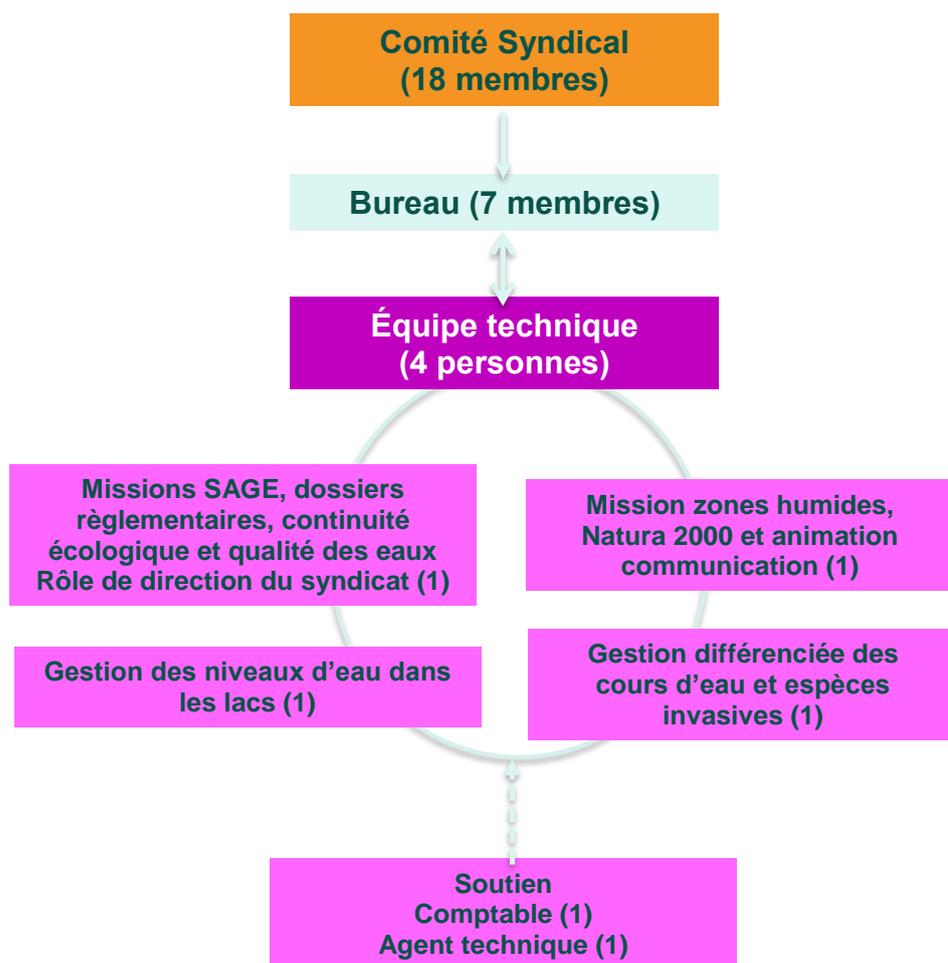
L'histoire du GIP, conçu pour ne pas se substituer aux acteurs locaux dans la mise en œuvre des programmes mais plutôt en accompagnement, expertise, innovation et coordonnateur pour une cohérence d'intervention à l'échelle littoral, semble ne pas militer en faveur d'un changement de ce type et écarter a priori sa transformation en une structure pérenne de type syndicat mixte. L'existence des acteurs locaux structurés ou en passe de l'être autour de la compétence GEMAPI conforte cette réalité de séparation des rôles de coordonnateur et d'opérateurs locaux.

A.II.2. Gouvernance

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 2 délégués par commune et compte 18 délégués titulaires. Son bureau comprend 7 personnes.

Il fonctionne avec une équipe technique de 4 personnes.

Il bénéficie d'un appui ponctuel apporté par la commune de Carcans (comptable).



A.II.3. Missions

A l'origine et jusque dans les années 89/90, le syndicat avait pour objet d'améliorer la gestion hydraulique sur le bassin versant. Au fil des évolutions de la réglementation et des connaissances, le syndicat a opté pour l'intégration de l'ensemble des 12 missions de l'article L211-7 du Code de l'environnement, dont les 4 constitutifs de la compétence GEMAPI. Il n'intervient toutefois pas dans les 12 domaines à ce jour. Par la même occasion il a étendu son périmètre aux bassins versants des lacs ainsi que de leur exutoire.

GEMAPI	Hors GEMAPI
<p>1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;</p> <p>2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;</p> <p>5° La défense contre les inondations et contre la mer ;</p> <p>8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</p>	<p>3° L'approvisionnement en eau ;</p> <p>4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;</p> <p>6° La lutte contre la pollution ;</p> <p>7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;</p> <p>9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;</p> <p>10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;</p> <p>11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p> <p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p>
Compétence exclusive des EPCI	Compétence partagée

(en dehors du territoire des communautés de communes Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île)

En résumé, le SIAEBVLEG est organisé pour « mener à bien les études et travaux nécessaires et prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux superficielles et des nappes et milieux naturels associés ainsi que la conservation et la valorisation de ce patrimoine collectif ».

Les différents secteurs d'interventions du SIAEBVLEG sont les suivants :

- **Conduite des études d'intérêt général** dans ses domaines de compétences (qualité des eaux, gestion hydraulique, biodiversité, cours d'eau, zones humides,...),
- **Entretien du réseau hydrographique** à travers un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et dossiers réglementaires associés comme par exemple la DIG,
- **Gestion des niveaux d'eau sur les lacs et sur le canal des étangs** dont le suivi des 5 écluses principales, la restauration et l'entretien d'ouvrages pour la continuité écologique ; un programme d'investissement pluriannuel est mis en place sur le canal
- **Animation et coordination du SAGE des lacs médocains** depuis 2001. A noter que la CLE assure aussi le suivi du site Natura 2000 qui recoupe presque le même périmètre que le SAGE. Les procédures sont menées conjointement avec les mêmes personnes. Le SAGE est dans son deuxième cycle (validation en 2013),
- **Mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000** autour des Lacs et du Canal des Etangs depuis 2013,
- **Mise en œuvre du Plan d'actions pluriannuel pour la préservation et la valorisation des zones humides** depuis 2015,
- **Encadrement de la navigation** au travers de l'élaboration d'un arrêté de navigation sur le canal, validé par l'Etat, qui réglemente les usages (navigation, baignades, activités nautiques), et dont les associations demandent aujourd'hui la révision / mise à jour.
- **Interventions plus ponctuelles** en fonction des problématiques rencontrées selon les années comme par exemple des chantiers d'arrachage de plantes invasives (même si intervention ponctuelle les plantes invasives sont un sujet majeur localement), des suivis qualité des eaux,
- **Actions pédagogiques** auprès du grand public et des scolaires ainsi que des **actions de communication** (plaquette, actualisation site internet, ...).

A.II.4. Réflexions, questions

Quel positionnement pour le SIAEBVLEG dans une démarche à une échelle supra lacs médocains ?

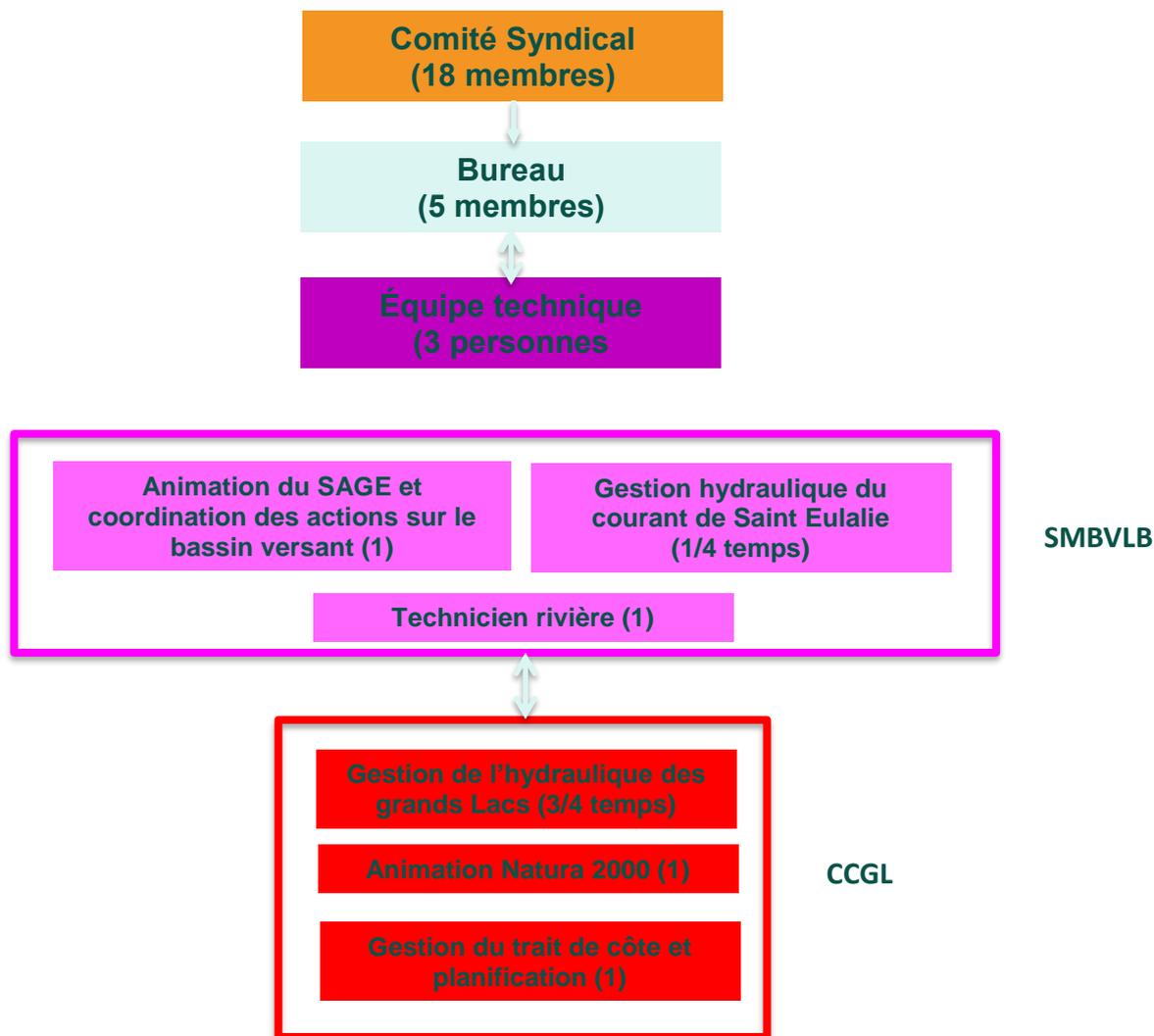
Les premières analyses des documents et des entretiens avec le responsable du syndicat permettent de poser plusieurs éléments de réflexion et questions :

- Un **engagement progressif mais solide des membres pour une gestion de bassin versant des lacs**
- Une **collaboration active entre les acteurs travaillant sur le bassin versant** tant en termes d'acquisition de connaissances et de partage de l'information que dans la réalisation technique d'opérations (travaille avec la profession agricole sur la gestion des intrants, des zones humides compensatoires, veille et suivi des problématiques de cyanobactéries...). Quelles capitalisations communes ? Faut-il une bancarisation commune des données (de type observatoire) et si oui l'échelle du bassin des lacs médocains est-elle la bonne ?
- Une **volonté d'optimisation des procédures administratives et juridiques** comme par exemple sur les règlements de police de la navigation ou le montage de dossiers de régularisation au titre de l'environnement ou de la police de l'eau. Démarches complexes et longues : faut-il ou non organiser un appui, une démarche supra avec l'Etat ? Qui pourrait la porter et comment ?
- Des **échanges informels entre techniciens et des opportunités d'actions sur des problématiques communes entre les lacs** du littoral aquitain existent mais ne sont pas forcément traduites sous la forme de portage conjoint entre structures de bassins. Faut-il y remédier en favorisant leur faisabilité ? Par qui et sous quelle forme ? Intérêt technique et/ou financier ?
- Des **difficultés d'explications de certaines démarches auprès de riverains** (gestion des niveaux d'eau par exemple ou plantes invasives). Le syndicat ne doit-il pas être appuyé pour renforcer son autorité localement ? Par un partenaire ou une organisation moins impliquée localement pour renforcer le travail ? Est-ce possible ou pertinent à une échelle supra lacs médocains ?
- La **gestion des zones humides** est un enjeu important en particulier face à la pression démographique et ses conséquences sur l'occupation des sols. Sachant que le territoire présente la spécificité d'être composé essentiellement de zones humides, la question des modalités de leur prise en compte dans l'urbanisme est complexe. Pour l'instant le syndicat n'a pas de doctrine sur les SCOT et les PLU même s'il est associé à ces travaux. Le besoin dans les communes s'avère d'autant plus important que ce sujet est étroitement lié à la gestion des eaux pluviales. Un travail sur les mesures compensatoires est engagé par le syndicat et des échanges sont faits entre techniciens d'autres territoires. Faut-il structurer/pérenniser cette collaboration sous quelle forme, comment avec qui et à quelle échelle ?
- Un **travail d'échange avec le futur PNR pays médocain** est régulier en particulier sur les zones humides et cours d'eau. Le périmètre du futur PNR englobe celui du SIAEBVLEG. Les missions d'un PNR sont complémentaires à celles du syndicat et sur le hors GEMAPI pourraient en théorie être partagées. Est-ce nécessaire ? Une mutualisation pourrait-elle se faire ? Comment ? Sur quel plan : technique et/ou financier et/ou administratif ?
- Certains sujets liés aux compétences sont traités par les communes et non les EPCI membres du syndicat. Une collaboration étroite est cependant poursuivie entre le syndicat et les communes en particulier dans le domaine du tourisme (gestion portuaire, navigation par exemple). Domaines en lien indirect avec les problématiques du grand cycle de l'eau et de la GEMAPI. Les thématiques sont en lien avec le développement et l'évolution de la demande touristique. Ne faut-il pas organiser à un niveau ces approches et établir des liens plus opérationnels avec des opérateurs locaux (par exemple le SIAEBVLEG ?) et éviter le coup par coup ? La bonne échelle est-elle départementale, interdépartementale ?
- Les liens entre le GIP et le SIAEBVLEG sont faibles sauf dernièrement au sujet de la qualité des eaux de baignade. Le GIP n'est pas membre de la CLE mais personne qualifiée associée. Les relations sont faites de manière ponctuelle. Faut-il organiser quelque chose de pérenne entre le GIP et le syndicat ? Est-ce pertinent ? Est-ce une volonté locale ? Sur quels sujets ?
- En termes de communication, il y a des progrès à réaliser et l'expérience de diffusion des cartes postales faites en commun avec les autres gestionnaires a apporté une plus-value certaine avec des retombées positives auprès des acteurs locaux. Faut-il pérenniser le travail en commun sur la thématique de la communication ? Comment et par qui ?
- Les moyens financiers du syndicat sont stables : ses recettes sont constituées des contributions des membres et de subventions de l'Agence de l'eau et du CD33 selon les dossiers. En grandes masses, ses charges se répartissent en 3 parts +/- similaires : ouvrages, zones humides, milieux. Cette situation lui donne de la visibilité mais ne lui permet guère de se diversifier dans de nouveaux domaines. Dans ces conditions, il finance ses investissements par emprunts, au rythme d'extinction de la dette existante. A terme cela peut poser la question de sa capacité à se saisir de nouveaux enjeux, l'équipe actuelle étant d'ores et déjà pleinement mobilisée.
- **La qualité de l'eau est un thème transversal qui pourrait se prêter à une coopération étroite entre les gestionnaires de lacs**, car les sujets liés sont nombreux : polluants agricoles, définition d'une méthodologie et d'indicateurs communs de suivi des milieux et des espèces, vulnérabilité, définition d'indicateurs concernant les zones humides riveraines des

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 18 délégués titulaires et 18 suppléants désignés par les EPCI (9 pour la CC des grands lacs, 5 pour la CC de Mimizan et 4 pour la CC Cœur Haute Lande). Le bureau est formé par 5 membres.

A.III.2. Gouvernance

Le syndicat fonctionne avec une équipe technique de 3 personnes partagées entre le syndicat et la communauté de communes des Grands Lacs. Une partie de la gestion administrative est gérée par la communauté de communes.



A.III.3. Missions

Le syndicat a pris comme compétences les items 1, 2, 8 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement, les 3 premiers étant constitutifs de la compétence GEMAPI.

En résumé, le SMBVLB est organisé pour :

- Assurer la gestion des cours d'eau et milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants en s'appuyant sur un diagnostic territorial ayant permis de définir son programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.
- Porter la phase de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Etangs littoraux Born et Buch, dont le périmètre s'étend jusqu'au Bassin d'Arcachon.

A noter que des liens techniques permanents sur des thématiques touchant le grand cycle de l'eau sont établis entre la CC des Grands lacs et le SMBVLB (en particulier Natura 2000, la gestion hydraulique des ouvrages et des plans d'eau).

GEMAPI	Hors GEMAPI
<p>1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;</p> <p>2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;</p> <p>8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.</p>	<p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</p>
	Compétence partagée
Compétence exclusive des EPCI	

La défense contre les inondations (le PI de la GEMAPI) est portée par les EPCI (plus particulièrement la gestion du trait de côte sur ce territoire).

Les différents secteurs d'interventions du SMBVLB sont les suivants :

- il élabore et met en œuvre le **programme pluriannuel de gestion des cours d'eau** (PPGCE) sur son territoire de compétence sous couvert des autorisations réglementaires requises (déclaration d'intérêt général, loi sur l'eau...). Ses actions intègrent en particulier la réalisation d'études, travaux/aménagements destinés à préserver et restaurer les caractéristiques hydromorphologiques et hydrologiques des cours d'eau et des zones d'expansion de crues attenantes, en vue de réduire la vulnérabilité aux risques de ruissellement et d'inondation, à assurer un entretien raisonné du lit du cours d'eau, des berges et de la ripisylve, ainsi qu'à réaliser des aménagements adaptés aux caractéristiques morphologiques du cours d'eau. Il assure également les actions visant à protéger, gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en coordination avec les acteurs locaux.
- il peut intervenir sur des **travaux d'urgence sur les cours d'eau** en vertu du Code rural et de la pêche maritime,
- il porte l'**animation de la phase de mise en œuvre du SAGE** Etangs littoraux Born et Buch,
- il joue un **rôle d'animation, de conseil et d'appui technique, de coordination et de sensibilisation auprès des institutions, collectivités et usagers** dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du PPGCE, notamment par le développement de supports et d'actions pédagogiques
- il diffuse les **connaissances acquises sur les milieux aquatiques**.

A noter le fait que l'animation du SAGE permet d'assurer une concertation et une cohérence de mise en œuvre du SAGE au-delà du territoire d'intervention du SMBVLB.

A.III.4. Réflexions, questions

Quel positionnement pour le SMBVLB dans une démarche à une échelle supra lacs ?

Les premières analyses des documents et des entretiens avec le responsable du syndicat permettent de poser plusieurs éléments de réflexion et questions :

- Un **engagement progressif mais solide des membres pour une gestion de bassin versant** des lacs avec néanmoins des difficultés de partage stratégique dans le Nord du territoire avec le bassin d'Arcachon. Des enjeux comme l'eau potable et la gestion hydraulique des liens entre le lac et le bassin sont pourtant présents. Ce constat peut-il poser un risque en cas de crise sécheresse par exemple ou de pollutions accidentelles ? Et plus globalement des problèmes pour travailler à l'échelle du littoral aquitain ?
- Une **collaboration active avec les autres acteurs** travaillant sur le bassin versant tant en termes d'acquisition de connaissances et de partage de l'information que dans la réalisation technique d'opérations. Quelles **capitalisations communes** ? Faut-il une bancarisation des données (de type observatoire) commune et si oui l'échelle du SAGE est-elle la bonne ? Ou l'échelle du littoral landais avec l'historique de travail entre le syndicat et Géolandes ou encore entre grands Lacs ? Ou faut-il passer à une échelle supra ?
- Une **volonté d'optimisation des procédures administratives et juridiques** comme par exemple sur les règlements de police de la navigation ou de montage de dossiers de régularisation au titre de l'environnement ou de la police de

l'eau. Démarches complexes et longues impliquant d'avoir une coordination avec toutes les communes du territoire : faut-il ou non organiser un appui, une démarche supra avec l'Etat ? Qui pourrait la porter et comment ?

- Des **opportunités d'actions sur des problématiques communes entre les lacs du littoral aquitain** existent mais ne sont pas forcément traduites sous la forme de portage conjoint entre structures de bassins. Faut-il y remédier en favorisant la faisabilité ? Par qui et sous quelle forme ? Intérêt technique et/ou financier ?
- Des **difficultés dans les prises de décisions administratives** pour l'aboutissement des instructions de dossiers par l'Etat. Des écarts dans les processus d'instruction entre les services de l'Etat de départements différents sur des mêmes problématiques. Les techniciens échangent entre eux et ne comprennent pas. Comment envisager une démarche plus globale, avec qui et sous quelle autorité ? Permettrait-elle de résoudre ces problèmes ?
- **La gestion des zones humides** est un enjeu important en particulier face à la pression démographique et ses conséquences sur l'occupation des sols. Un travail sur les mesures compensatoires et d'évitement est engagé par le syndicat et des échanges sont faits entre techniciens d'autres territoires. Des liens sont faits avec les SCoT ; une commission commune entre SAGE et Natura 2000 permet d'optimiser le travail. Faut-il structurer/pérenniser ces échanges à des échelles autres que celle du SAGE et du syndicat ? Sous quelle forme, comment et avec qui ?
- **Certains sujets liés aux compétences sont traités par les communes** et non les EPCI membres du syndicat. Une collaboration étroite est poursuivie entre le syndicat et les communes en particulier dans le domaine du tourisme (gestion portuaires, navigation par exemple). Domaines en lien indirect avec les problématiques du grand cycle de l'eau et de la GEMAPI. Les thématiques sont en lien avec le développement et l'évolution de la demande touristique. Ne faut-il pas organiser à un niveau supra ces approches et établir des liens plus opérationnels avec des opérateurs locaux comme le SMBVLB et éviter le coup par coup ? La bonne échelle est-elle départementale, interdépartementale ?
- **Les liens entre le GIP et le SMBVLB** sont faibles sauf dernièrement avec la qualité des eaux de baignade. Le GIP n'est pas membre de la CLE mais personne qualifiée associée. Les relations sont faites de manière ponctuelle. Faut-il organiser quelque chose de pérenne entre le GIP et le syndicat ? Est-ce pertinent ? Est-ce une volonté locale ? Sur quels sujets ?
- **Pas de lien non plus avec les 2 syndicats du Sud** donc faut-il organiser des modalités particulières et pérennes ? Et comment ? Y a-t-il un rôle possible / souhaitable pour Géolandes ?
- **En termes de communication**, l'expérience de diffusion des cartes postales faites en commun entre les syndicats de bassin du littoral a apporté une plus-value certaine avec des retombées positives auprès des acteurs locaux. Faut-il pérenniser le travail en commun sur la thématique de la communication ? Comment et par qui ?
- **Une demande de collaboration** plus structurée est faite pour aborder le sujet des zones humides artificielles, sur la continuité écologique en particulier pour les lacs privés plus complexe mobiliser et les lagunes sur la frange est du bassin.
- **Une demande de rapprochement** plus franche des missions petit et grand cycle de l'eau entre la CCGL, le SIBA et le syndicat en particulier sur les problématiques de l'eau potable au Nord et le changement climatique avec les PCAET

A.IV. GEOLANDES

A.IV.1. Structure et composition

Géolandes est un syndicat mixte créé en 1988 pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais.

Son périmètre d'intervention couvre ainsi 15 plans d'eau : lac de Cazaux-Sanguinet, petit étang de Biscarosse, lac de Parentis-Biscarosse, retenue des Forges, étang d'Aureilhan, étang de Léon, étang de Moliets, étang de Laprade, étang de Moïsan, étang de Soustons, étang de Pinsolle, étang de Hardy, étang Blanc, étang du Turc et étang de Garros.

Géolandes est composé de :

- Département des Landes,
- Communauté de communes des Grands lacs,

- Communauté de communes de Mimizan,
- Communauté de communes Côte Lande Nature,
- communes de Moliets-et-Maâ, Messanges, Azur, Soustons, Seignosse, Tosse, Ondres et Tarnos.

Géolandes travaille en partenariat avec les principaux acteurs institutionnels, techniques et financiers du secteur de l'eau et de l'environnement : services de l'Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, GIP Littoral, agence de l'eau Adour Garonne, fédérations de pêche et de chasse, recherche (université, IRSTEA), associations et acteurs privés (entreprises de travaux, architecte, bureaux d'études).

A.IV.2. Les missions

Géolandes assure les missions suivantes :

- Les études générales et/ou particulières d'amélioration des connaissances, réglementaires et opérationnelles,
- La mise en place d'actions de lutte contre le comblement des plans d'eau : préventives, curatives et de valorisation des sédiments,
- La régulation de la prolifération des plantes aquatiques
- Des aménagements des abords des plan d'eau (en particulier dans le cadre du Plan Plages lacustres).

A.IV.3. Réflexions et questions

Les échanges avec les responsables techniques de Géolandes ainsi que les premiers retours d'autres acteurs rencontrés permettent de poser les réflexions et questions suivantes :

- Géolandes est en cours de réflexion sur son avenir et a lancé une étude de gouvernance autour de la GEMAPI pour examiner les scénarii possibles d'évolutions que l'on peut résumer en 5 cas :
 - Une possible disparition de Géolandes,
 - Un statu quo,
 - Une évolution vers un EPTB,
 - Une évolution de Géolandes actuel intégrant des missions de la GEMAPI,
 - Une évolution vers une fusion avec les autres syndicats de bassin versant.
- Une problématique de lisibilité/visibilité de la structure des acteurs du territoire avec le Conseil départemental,
- Une nécessité de renforcer le partage des informations et la mise en réseau des acteurs et de la connaissance mais sous quelle forme ? avec quelle (s) structure (s) ?
- Comment mettre en place une dynamique entre les grands lacs et les petits lacs hors SAGE ? Les syndicats actuels GEMAPIens ne sont pas missionnés sur les lacs mais plutôt **gérés en tant que** réserves naturelles ? Comment s'assurer dans ce cadre d'un travail cohérent à l'échelle des bassins versants ? Faut-il relancer l'idée d'un SAGE ?
- La R&D est un sujet développé sur les lacs mais pas assez coordonnée entre les thématiques. La nécessité d'optimiser la recherche dans ce sens semble indispensable.
- Renforcer collectivement l'image des lacs comme cela a été évoqué lors des journées techniques de Biscarosse organisées par l'agence de l'eau semble effectivement être une idée porteuse. Sous quelle forme et qui en assure le portage ?
- Le GIP Littoral est un acteur important pour la cohérence de l'aménagement du territoire et le partage avec les autres départements.

A.V. LES ATELIERS

Entre le 21 et 25 mars 2019 ont été organisés 5 ateliers par catégories d'acteurs ayant des activités en lien avec les lacs :

- Environnement et biodiversité,
- Agriculture et forêt
- Urbanisme et aménagement
- Tourisme et loisirs
- Pêche et chasse

Les échanges ont permis de rencontrer plus de 45 structures par entretiens individuels, par téléphone et/ou sous formes d'ateliers. Le tableau ci-dessous présente par thématiques les structures rencontrées

gestionnaires	environnement	Tourisme et loisirs	urbanisme et aménagement	agriculture et Forêt	Pêche et Chasse	chercheurs
Géolandes	SEPANSO Gironde	Office du tourisme Bisacrosse, grands lacs	CC des Grands Lacs	GRCETA-SFA	Fédération départementale de pêche 40	IRSTEA
Sage Lac Médocains	société des amis de navarosse	Office du tourisme Mimizan	syndicat mixte du bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	Groupement Forestier Compagnie des Landes	Association des chasseurs gestionnaires de l'environnement lacustre du Born	Université Bordeaux Montaigne
Sage Born et Buch	bassin d'Arcachon écologie	Service jeunesse enfance sécurité plages de Bisacrosse	CC Côte Landes nature	Agence régionale DFCI	Fédération régionale de chasse NA	
GIPLittoral aquitain	ONF	Conseil général 40	Communauté de Communes MACS - Mareme Adour Côte-Sud		Fédération départementale des chasseurs de Gironde	
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	AFB 40		DDTM Landes		AAPPMA Sanguinet	
Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born	Agence régionale de la biodiversité nouvelle aquitaine				AAPPMA Mimizan	
Syndicat mixte des rivières Côte sud	RN étang du Cousseau				AAPPMA Saint Eulalie	
syndicat Mixte Port d'Albret Soustons	Syndicat intercommunal de la RN du Courant du Huchet				AAPPMA Soustons	
	Communauté de communes des Grands Lacs Site Natura 2000				AAPPMA Bisacrosse	
	Association des chasseurs gestionnaires de l'environnement lacustre du Born				AAPPMA Parentis	
	Département 40 (service environnement)				AAPPMA Gaule Cazeline	
	Base aérienne 120					
	RN étang de Cousseau					

A.V.1. Atelier environnement et biodiversité – Biscarrosse 21 mars 2019

A retenir

- Une vision des enjeux mettant en avant le caractère exceptionnel du patrimoine environnemental et articulant étroitement :
 - Des milieux et des espèces patrimoniales et endémiques
 - Pressions diverses (agriculture, tourisme, urbanisation) avec effets sur dégradation de ces milieux (espèces invasives, comblement/ensablement des plans d'eau)
 - Pratiques de gestion (restauration/entretien milieux, niveaux d'eau, continuité écologique, ensablement,...) et des débats sur intérêts et limites de certaines pratiques.

- Des leviers divers pour sauvegarder ce patrimoine :
 - connaissance (acquisition, mutualisation, partage)
 - sensibilisation, information
 - réglementation, lisibilité responsabilités acteurs
 - cohérence intervention

Cet atelier a rassemblé une vingtaine de participants.

Lors de la présentation de l'étude, des acteurs de la pêche se sont étonnés de ne pas avoir été plus largement invités à cet atelier, rappelant leur légitimité à évoquer les questions environnementales, associées notamment à la redevance payée à l'agence de l'eau. Sans contester ce point de vue, il a été répondu que le questionnement envisagé était suffisamment ouvert pour que les participants aux ateliers puissent aborder tous les thèmes qu'ils souhaitaient et que la maîtrise de l'effectif des participants par atelier était destinée à favoriser l'expression de chacun.

Lecture des enjeux

Qualité de l'eau (micropolluants, phytosanitaires, ruissellement, nautisme,...)

La qualité de l'eau est d'emblée présentée comme une condition essentielle de la qualité des milieux. Sa dégradation peut également impacter les usages, tels que le nautisme (plantes invasives bénéficiant de l'apport de nitrates et de phosphore) ou la baignade (bactériologie).

Sont également évoquées les conséquences pour l'eau potable sur le lac de Cazaux Sanguinet. Dans ce cadre, la réglementation associée à la protection des captages via la création de périmètres paraît insuffisante, sachant que les apports proviennent de l'ensemble du bassin versant du lac.

Les sources évoquées sont principalement l'agriculture, les particuliers via l'utilisation de phytosanitaires généralement excessive, la sylviculture, le nautisme (produits chimiques).

Concernant les moyens pour agir, une tâche essentielle consiste à faire respecter les droits, comme par exemple pour les autorisations de défrichement. Certains appellent de leurs vœux des cahiers des charges encadrant, doublés de contrôles de la comptabilité des agriculteurs. Cependant des acteurs expliquent que d'autres approches complémentaires sont à envisager, comme le travail actuellement réalisé avec des agriculteurs sur le BV des lacs Médocains (repérage des sources et flux de nitrates et de phosphore, amélioration des pratiques, mise en place de zones humides tampons).

Niveau d'eau et quantité

On observe actuellement des variations plus rapides des niveaux d'eau des lacs. Ils sont attribués à l'urbanisation, qui en artificialisant les sols accélèrent les flux, mais également à la suppression de zones humides jouant le rôle de tampons et à une gestion des fossés inadaptée.

Plus généralement, le problème est de vouloir un niveau constant qui s'éloigne des variations naturelles. On en arrive sur certains lacs à une inversion saisonnière de ces niveaux, avec des hautes eaux en été notamment pour préserver les activités de loisirs (baignade, nautisme) et des basses eaux en hiver pour se protéger d'un possible risque d'inondation. In fine, la perte en qualité écologique est patente, par exemple pour les roselières qui exigent un marnage ou les brochets qui se reproduisent sur les zones humides attenantes aux lacs. Au-delà, ce maintien de niveaux réguliers a longtemps encouragé la poursuite de l'urbanisation à proximité des lacs, exigeant elle-même en retour un contrôle accru des niveaux, comme à proximité d'Arcachon où un hôpital a été construit en zone inondable.

Pour autant, certains estiment que la gestion des niveaux peut être améliorée sans prétendre à la naturalité. Le SAGE Born et Buch permet d'ores et déjà des progrès en la matière.

A l'échelle du BV, sont également évoqués les pompages agricoles, même si on reconnaît manquer d'informations suffisamment précises sur les pratiques actuelles. On regrette cependant que les autorisations de pompage soient accordées en tenant compte d'effets sur des périmètres trop restreints.

Et après avoir rappelé que la problématique quantitative entretient des liens étroits avec celle de la qualité, on estime pour finir que le changement climatique en cours posera sans aucun doute des questions plus accrues sur la quantité dans les années à venir.

Par ailleurs, sur l'ensemble la chaîne des lacs, on constate un processus d'ensablement.

Patrimoine faune et flore

Le bassin versant est caractérisé par la présence d'espèces endémiques avec quelques « perles rares ». Pour nombre de participants, la préservation de ce patrimoine ramène à la qualité des milieux au sein desquels ces espèces se développent naturellement. Or s'il faut accepter l'idée que ces milieux sont témoins d'une évolution naturelle incontestable (« ils sont apparus à un moment précis et disparaîtront à terme »), on considère que les pressions humaines accélèrent singulièrement le processus d'autant plus qu'elles sont jugées croissantes (pressions touristiques, nouvelles activités de loisirs, nautisme).

Au titre de la faune, les espèces phares évoquées sont notamment les migrateurs (anguille) ou pas (brochet aquitain découvert en 2014), mais il faut aussi compter celles présentes sur les zones humides (amphibiens, cistudes, libellules, insectes...). Il est également rappelé que la faune terrestre satisfait ses besoins en eau notamment grâce à des milieux humides répartis sur le territoire, mais qui tendent à disparaître.

Le développement d'espèces envahissantes est un phénomène très important défavorable aux espèces locales. A entendre les participants, elles se multiplient et se développent rapidement, bénéficiant à la fois des échanges commerciaux à l'échelle mondiale et de l'évolution du climat. Ce qui laisse penser que la question ne devrait pas s'amenuiser.

Au titre des moyens mis en place, Natura 2000 apporte des connaissances utiles, qu'il importe de partager largement avec le grand public. Mais en retour si l'on dit que telle ou telle espèce est rare, les gens veulent la voir et on met l'espèce en danger. On déplore globalement que le grand public se comporte de plus en plus en consommateur dans ses comportements à l'égard de la nature. Certains estiment d'ailleurs qu'il serait utile d'avoir des écogardes sur ces territoires attractifs et fréquentés, à la fois pour informer le public et contrôler les usages.

In fine, après avoir évoqué l'enjeu de continuité caractérisant également les milieux aquatiques de l'ensemble du territoire (tant en termes de trames bleue, verte et noire), les participants ont affirmé l'importance de maintenir des milieux de qualité, via une gestion patrimoniale adaptée avec pour but qu'ils soient fondamentalement autosuffisants pour eux-mêmes et les espèces accueillies.

Espèces invasives

Ces espèces sont pour certaines à l'origine de situations catastrophiques (cf Lagarosiphon sur le port de Sainte Eulalie). Les moyens nécessaires au traitement de cette question apparaissent très importants et réclament pour certains une mise en commun entre les gestionnaires des lacs concernés, tant en termes techniques qu'humains. Les participants à l'atelier souhaitent ainsi voir les ports investir dans cette lutte une part de leurs revenus.

Il reste que cette lutte pose question, sachant qu'il est jugé impossible de traiter l'ensemble de chaque lac. Si l'intervention sur les ports semble se justifier, certains participants jugent que la recherche doit encore produire des éléments permettant d'établir des stratégies pertinentes, tant sur la nécessité d'intervenir que sur les moyens à mobiliser. La mise en défens est évoquée par un gestionnaire de réserve naturelle. Il est également souhaité que le contrôle des bateaux entrant dans les lacs soit plus strict. Pour les participants, cette thématique n'a pas fini d'être préoccupante et ils s'interrogent sur la portée de mesures réglementaires à renforcer.

Pressions et activités humaines

Est d'emblée évoqué un modèle de développement fondé sur un très fort déséquilibre entre saisons estivale et hivernale, ainsi qu'un étalement urbain, jugé considérable. Le sentiment que les élus restent dans l'ensemble attachés à ce modèle de développement apparaît comme un frein à le faire évoluer. On craint par ailleurs que le recul du trait de côte provoque un nouvel attrait pour les lacs et leur environnement. Dans ce cadre, faut-il encore chercher à accueillir de nouvelles populations permanentes et touristiques ?

Concernant l'été, est soulevée la question de la capacité de traitement des STEP de même que celle de la croissance des déchets.

Pour ce qui est des zones humides, on regrette que l'agriculture soit tentée de les drainer, alors que l'on estime que sans subventions ces productions ne sont pas rentables. Certains estiment que la sylviculture accroît sa pression, via notamment la mécanisation des pratiques, renforçant les phénomènes de drainage et d'érosion. On s'interroge également sur les intrants utilisés dans ce cadre.

Changement climatique

L'évolution actuelle laisse craindre la multiplication d'espèces exotiques, l'augmentation des risques d'incendie, la croissance de la fréquentation touristique et globalement des pressions (consommation d'eau, rejets). Ces perspectives appellent une réflexion et sans doute une adaptation de certaines orientations de développement du territoire et de pratiques associées aux différents usages (ex. interdiction d'urbanisation, densité de plantations des arbres).

Dans ce cadre, il est souhaité que la demande de prise en compte de l'évolution climatique dans les études agence donne lieu, in fine, à une évolution des pratiques concernées. Les pêcheurs se disent d'ores et déjà prêts à envisager des événements spécifiques, tels que la surmortalité de poissons observée en 2003.

Sur ce plan, il est affirmé que la situation des lacs du sud du périmètre préfigure sans doute celle à venir des plus grands lacs du nord, démontrant l'intérêt d'aborder ces questions à l'échelle de la chaîne des lacs. Dans ce cadre, on observe une réduction sensible de la surface des lacs de plus petite taille, en lien également avec l'ensablement.

Connaissance

Au regard de l'ensemble des enjeux évoqués et de leur caractère évolutif, la connaissance est conçue comme un outil déterminant pour établir des choix stratégiques et opérationnels capables de répondre à ces enjeux. Certains participants considèrent cependant qu'il est nécessaire de concevoir une connaissance pour l'action, sur la base d'exemples de terrain, de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Certains participants rappellent que des réseaux existants proposent des approches de ce type comme par exemple le réseau régional des réserves naturelles, animé par la Région. Les acteurs de la pêche affirment également travailler en réseau autour de leurs fédérations. Il n'en demeure pas moins que certains acteurs estiment que ces initiatives ne sont pas contradictoires avec l'ambition de développer un réseau autour des lacs, même s'il reste naturellement à trouver un portage en capacité

d'animer une telle dynamique. Il est également important qu'un tel réseau offre une place aux collectivités, qui doivent adapter à la fois leurs pratiques mais aussi leur conception du développement de leurs territoires. Un acteur souhaite autant que possible que le fossé entre acteurs « sachants » c'est-à-dire sensibles à ces enjeux et acteurs « exécutants ou agissants » se réduise, afin d'éviter les situations conflictuelles terminant... au tribunal administratif.

Portage et gouvernance

Les acteurs s'interrogent sur la nécessité d'une structure porteuse. Ils craignent en fait que GEMAPI n'isole plus qu'elle ne rassemble les parties prenantes. Les collectivités compétentes vont être tentées de faire ce qui leur échoit dans leur coin sans plus consulter les autres acteurs. En même temps il y a des choses qui s'arrangent comme l'Observatoire Flore Faune qui développe une approche transversale, mais il manque des représentants des lacs du sud. Plus globalement, on estime que les lacs méridionaux ne sont pas très présents dans les instances d'échange à des échelles supra. Si un projet est mis en place à l'échelle de la chaîne des lacs, il faudra veiller à équilibrer la mobilisation de l'ensemble des lacs.

A.V.2. Atelier Agriculture et forêt – Biscarrosse 21 mars 2019

A retenir

Globalement des préoccupations d'efficacité productive et de gestion territoriale

- Forêt :
 - Gestion drainage parcelles sylvicoles et fossés, dont interfaces fossés/milieux, cohérence globale (absence schéma)
 - Gestion milieux humides (ZH, lagunes) dont classement cours d'eau et naturalisation fossé, classement lagunes, mesures compensatoires, entente avec collectivités GEMAPI
 - Réchauffement climatique (impact prochain sur décision gestion).
- Agriculture :
 - Gestion intrants (optimisation pratiques/matériels, expérimentation espaces tampons)
 - Gestion irrigation (liens nappes cours d'eau mais incidence négligeable sauf en cas de sécheresse)

Avec en toile de fond sur les bassins versants des lacs comparé au pays landais dans son ensemble : plus fortes pressions humaines, confrontation intérêts naturalistes, réglementations et autres usages (tourisme, démographie), manque de promotion et de reconnaissance des efforts réalisés.

Des pratiques établies de développement associant expérimentation, accompagnement des gestionnaires et conseil via des organismes dédiés et susceptibles d'être partenaires de démarches territoriales.

Cet atelier n'a bénéficié de la participation que de trois participants, dont deux acteurs du monde de la forêt (gestionnaire d'un domaine forestier, responsable DFCI) et un de l'agriculture (responsable d'un groupe de développement agricole).

La DFCI indique qu'elle développe depuis 2003/2004 une cellule de brûlage dirigé en lien étroit avec les gestionnaires de certaines zones humides situées à proximité des lacs (Biscarrosse, Lacanau, Carcans). Il s'agit en fait d'éviter que ces marais se ferment et cela évite d'accéder avec des machines susceptibles de dégrader les milieux. Ces pratiques peuvent constituer la première phase d'une reconquête durable associée à la mise en place de pratiques agro-pastorales, valorisant les capacités d'entretien de l'élevage. Ces pratiques bénéficient aujourd'hui de l'accord des acteurs environnementaux.

La Compagnie des Landes gère quant à elle de l'ordre de 16 000 ha de forêt situés dans le pays landais. Elle possède également un étang, un barrage et une centrale hydroélectrique. Un certain nombre de ses questions ayant trait à la GEMA concernent ce patrimoine particulier.

Le GRCETA précise que les pratiques agricoles se sont développées sur le territoire à dater des années 1950, avec notamment le retour de rapatriés d'Afrique du Nord et l'arrivée d'agriculteurs du Nord de la France, voire de Belgique. Elles reposent sur le défrichement des terres, dont les sols présentent cependant l'inconvénient d'être gorgés d'eau en hiver et secs en été. Depuis le GRCETA est l'organisme de développement agricole dont les agriculteurs se sont dotés pour les accompagner dans leurs choix, itinéraires et pratiques techniques. Il dispose aujourd'hui de 176 adhérents, représentant environ 75% des agriculteurs de la zone et cultivant 40 000 ha, situés sur le périmètre du pays landais, dont le périmètre d'étude. Il emploie 6 ingénieurs dont 1 conseiller irrigation.

Tant pour l'agriculture que la forêt, on estime que l'impératif de production assure une gestion, contrairement à ce que l'on constate dans d'autres régions (friches, forêt non entretenue). Dans tous les cas, il y a des interlocuteurs ; ce qui est considéré comme un atout, même si des progrès sont a priori possibles.

Lecture des enjeux

Drainage

Le drainage de la nappe battante est nécessaire à la pratique de la sylviculture. Il repose sur la mise en place de fossés, représentant un réseau de 80 000 km sur l'ensemble de la forêt landaise. Les gestionnaires ont déjà vécu l'inventaire des cours d'eau. Le réseau principal est relié aux routes, le réseau tertiaire est créé temporairement lors de la plantation, le réseau secondaire relie les parcelles au réseau principal. De même, l'agriculture draine les parcelles cultivées. Une différence soulignée c'est que sur les parcelles forestières les fossés sont entretenus tous les 40 ans lors des plantations, alors que les fossés agricoles le sont tous les ans.

Un problème soulevé tient au fait que dans les Landes, le réseau de drainage est ancien et certains fossés sont considérés comme des ruisseaux par les environnementalistes et les services de l'Etat. Cela peut donner lieu à des conflits relatifs à la possibilité de les entretenir. Sur les lacs médocains et Born et Buch, ce sont des sujets qui suscitent des débats et des expérimentations, par exemple sur le drainage du sable dans les fossés.

L'entretien des fossés et des cours d'eau a donné lieu à une charte partenariale de bonnes pratiques dans le département des Landes. C'est un exemple d'initiatives supra jugées utiles.

Gestion des milieux humides forestiers

On trouve dans la forêt des zones humides et des lagunes que les forestiers essaient de gérer correctement. Mais davantage que de contrôles, voire d'amendes, le gestionnaire estime qu'il faudrait des conseils adaptés sachant que les forestiers ne disposent pas nécessairement des connaissances et compétences techniques nécessaires à une gestion adaptée de ces milieux.

La restauration et la gestion de ces milieux pourrait par ailleurs être accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de compensation.

Au-delà, est évoqué le fait que suite à des tempêtes (1999, 2009), il arrive que l'intervention en forêt soit placée sous un impératif d'urgence, sans être forcément très respectueuse des milieux. On rappelle qu'en 1999 l'interdiction de créer des fossés sur les parcelles a conduit nombre de propriétaires à ne rien faire.

Le défrichement agricole se poursuit mais à un rythme moins soutenu qu'auparavant. Ces défrichements donnent lieu à compensation.

Quantité et qualité de l'eau pour l'agriculture

Toutes les cultures sont irriguées via des forages dans la nappe peu profonde. Une étude a permis de démontrer que l'impact sur la nappe et les milieux, notamment les cours d'eau associés, était négligeable sauf en cas de sécheresse exceptionnelle.

Concernant la qualité, de nombreuses initiatives existent et l'agriculture est semble-t-il attentive aux demandes des territoires. Cela concernant naturellement l'adaptation des apports sur les cultures, ainsi que la gestion de l'irrigation. Le matériel est aujourd'hui plus performant est jugé favorable à une évolution des pratiques. Quant à l'utilisation d'engrais sur les plantations forestières, elle serait aujourd'hui nettement réduite, voire abandonnée.

Le GRCETA est partenaire de l'expérimentation conduite dans le cadre du SAGE Lacs médocains sur la mise en place de zones humides tampons entre les terres agricoles et les cours d'eau.

Les participants considèrent que les bassins versants des lacs constituent des territoires soumis à davantage de pressions que ceux situés plus à l'Est. La multiplicité des usages associés aux lacs et la plus forte présence humaine expliquent en partie cela. Leurs propres pratiques et leurs impacts sur l'environnement y sont également davantage observées (pollution, érosion,...).

Réchauffement climatique

Pour les forestiers, le climat devrait réellement impacter la forêt actuelle d'ici 30/40 ans. Ce pas de temps justifie aujourd'hui le maintien de pratiques de plantation traditionnelles, mais celles-ci devraient évoluer dans les années à venir avec le recours à de nouvelles espèces. La recherche de solutions alternatives a démarré depuis quelques dizaines d'années.

Pour l'agriculture, la surveillance du niveau des nappes, nécessaires à l'irrigation, ne permet pas de constater de déficit suffisant pour remettre en cause les systèmes de culture actuels.

Communication

De l'avis de nos interlocuteurs, la sylviculture et l'agriculture ne font pas assez savoir leurs efforts en faveur d'une gestion respectueuse de l'environnement. Le fait d'être généralement a priori pointés du doigt amène ces acteurs à se situer sur la défensive, à se justifier. Ils estiment ne pas savoir valoriser ce qu'ils apportent au territoire, comme par exemple dans le cadre du programme des lagunes porté par le Conseil départemental des Landes et soutenu par l'agence de l'eau. Cette initiative prouve qu'avec un soutien technique et financier les pratiques évoluent. Sur le SAGE des lacs médocains, le fait d'avoir classé toutes les dépressions en lagunes est en revanche critiqué, sachant que par ailleurs, en intervenant sur les lagunes destinées à se combler, on va à l'encontre de la nature.

A.V.3. Atelier Urbanisme et aménagement – Parentis en Born le 22 mars 2019

A retenir

Des acteurs pris en étau entre gestion de la pression démographique (+ 30 à 50% d'ici 2040, variations saisonnières) et préservation de la qualité du cadre de vie territorial (limitation urbanisation).

Lacs et dans une moindre mesure milieux aquatiques symptomatiques de cette équation :

- élément majeur du cadre de vie et ressource (aep) ;
- imposant différentes contraintes spécifiques (loi littoral, inondations, gestion des biens exposés, gestion pluvial, fossés, mesures compensatoires,...)

D'autres questions déjà présentes augmentant l'effet de pression (recul trait de côté, effets réchauffement, relocalisation activités),

Des enjeux forts de porter à connaissance de ces éléments et contraintes auprès des populations nouvelles mais aussi des élus, en lien avec une temporalité de réaction plus lente.

Des acteurs amateurs d'échanges de pratiques et fonctionnant en réseau, avec une place importante du GIP Littoral dans ce cadre.

Cet atelier a rassemblé 5 participants issus en majorité de collectivités territoriales, porteuses notamment de SCOT.

Les participants soulignent l'importance des structures concernées par la gestion de l'eau et s'interrogent sur l'équilibre entre les entrées thématiques des ateliers. La question environnementale leur semble être ainsi transversale et les gestionnaires dépassent largement les collectivités détentrices de compétences GEMAPI. Ils indiquent enfin que certains acteurs de l'environnement peuvent être guidés par des intérêts particuliers sans compétences particulières (acteurs *nimby*)

Lecture des enjeux

Porter à connaissance

Il est rappelé que les services de l'Etat effectuent un porter à connaissance systématique des éléments réglementaires lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (compatibilité SDAGE, protection et gestion ressources AEP). Mais cela repose sur une approche générale et essentiellement réglementaire, sauf dans le cadre de notes d'enjeux territorialisées, mais qui ne sont pas systématiques.

Cette notion de porter à connaissance doit s'étendre aux nouvelles populations, qui exige des efforts spécifiques.

Croissance démographique, urbanisation et préservation du patrimoine lacustre

L'ensemble des territoires présents annoncent des prévisions d'augmentation de population de l'ordre de 50 % d'ici à 2040, avec par ailleurs l'engagement de réduire la consommation d'espace par l'urbanisation de l'ordre de 50 %. Ces prévisions posent de nombreuses questions qu'il s'agit de « décliner » (logements, ressources en eau, qualité du cadre de vie, prix du foncier, profil des populations accueillies, part respective populations touristiques et permanentes,...)

Les communes riveraines des lacs ont naturellement conscience que leur attractivité passe en partie par les lacs et personne ne conteste l'importance de ce patrimoine paysager exceptionnel. Ce qui n'empêche pas que le maintien d'un équilibre entre

poursuite des aménagements et qualité du cadre de vie suscite des interrogations récurrentes. On constate par exemple que des riverains confrontés aux inondations veulent continuer à construire sur leur parcelle.

Lacs, urbanisation et risque inondation

Dans ce cadre, les lacs posent des questions très concrètes aux aménageurs, notamment pour respecter la loi littoral qui s'y applique. Sur les lacs médocains, il s'agit également de ne pas exposer de nouvelles constructions aux crues des lacs, sachant que certains quartiers sont déjà concernés. Le territoire étant extrêmement plat, ces précautions exigent de grandes surfaces, d'autant plus que sont associées également des remontées de nappes. Les inondations ne sont pas brutales mais concernent des périodes longues. L'existence de constructions en zone inondable associée aux exigences du tourisme oblige par ailleurs à une gestion inversée des niveaux du lac (basses eaux en hiver pour éviter les débordements, hautes eaux en été pour ménager les activités balnéaires). C'est un facteur de dégradation des milieux qui peut à terme réduire leur attractivité.

La gestion du pluvial laisse encore à désirer, sachant que les aménageurs ne s'en saisissent généralement que tardivement. Evoquer cette question dans les SCOT n'est pas suffisant et il paraît nécessaire d'envisager des schémas ad hoc. De même, les fossés ne sont pas forcément entretenus de façon adaptée par les gestionnaires des voies de circulation.

Recul du trait de côte et effets collatéraux

Les échanges permettent de constater que la gestion de la bande côtière est aujourd'hui une priorité majeure pour l'aménagement de ces territoires disposant d'une façade maritime. La rapidité et la brutalité du phénomène concentre une bonne part des attentions et interrogations pour l'avenir. Il semble aux participants que la prise de conscience de la situation par les populations est aujourd'hui avérée, sans pour autant que l'on soit capable d'en mesurer toutes les conséquences. Ainsi cette évolution devrait impacter l'arrière-pays et notamment les communes situées à proximité des lacs en termes d'apport de population et d'urbanisation.

Bien que la problématique des lacs apparaisse moins cruciale, les participants affirment que la qualité de ces milieux reste un élément majeur de leur réflexion, mais sans que leur dégradation soit vécue comme une menace comparable à celle du recul du trait de côte.

Gestion des activités liées aux lacs

Les lacs sont l'objet d'usages extrêmement divers, qui exigent un zonage des activités et une gestion différenciée en fonction de l'espace et du temps. Il est également rappelé qu'il arrive que les activités balnéaires souffrent d'un manque d'eau, sachant qu'une année sur trois la recharge des lacs s'avère insuffisante.

Compensation

La compensation des zones urbanisées est devenue une préoccupation importante, justifiant la réalisation d'inventaires d'espaces dégradés à restaurer. Le département des Landes a également réalisé un tel inventaire pour soutenir les collectivités concernées. L'objectif est aussi de suivre les réalisations et de veiller à ne pas compenser plusieurs fois sur un même terrain.

Réchauffement climatique

Certains territoires se déclarent proactifs sur les énergies renouvelables. En revanche, les autres problématiques sont connues mais ne font pas l'objet d'investissements particuliers (ressource en eau, espèces invasives).

Réseaux et échanges

Les relations entre territoires ne sont pas forcément fonctionnelles sachant que l'eau et les milieux fonctionnent pour l'essentiel dans le cadre de BV indépendants les uns des autres (hormis via les canaux reliant les lacs). En revanche, il peut y avoir effectivement un intérêt à échanger sur les façons de faire, les pratiques. Les acteurs semblent cependant bénéficier déjà de différents réseaux leur offrant ces possibilités, tels que l'InterSCOT Nouvelle Aquitaine ou encore le GIP qui se préoccupe en effet en priorité d'aménagement au travers de différents projets et propose également des ressources aux élus et techniciens concernés en alliant approche pédagogique et opérationnelle (ex. aménagement durable des stations,...). Le Forum littoral de l'agence ne leur semble pas avoir pour sa part abordé les lacs en tant que tels.

A.V.4. Atelier Tourisme et loisirs – Parentis en Born le 22 mars 2019

A retenir

Des acteurs globalement soucieux de la pérennisation des usages (baignade, sports nature,...) en lien avec :

- Préservation du « support » lacs des différentes atteintes observées (plantes envahissantes, bactériologie,...) et paysage
- et gestion de la fréquentation (gestion flux, partage de l'espace, sécurisation des pratiques, intégration nouvelles pratiques, gestion déchets)

Un secteur conscient de son poids économique

Des évolutions perçues comme rapides en décalage avec temps de réaction des acteurs (élus, administrations,...)

Des attentes transversales en matière de :

- Sensibilisation usagers et nombreux prestataires
- Complexité du système d'acteurs/Clarification rôles et responsabilités
- Partage connaissances/Mise en réseau des acteurs, avec des pratiques établies au sein de nombreux réseaux et lieux de rencontre plus ou moins spécialisés : baignades landaises, Commission départementale sites et itinéraires 40, Réseau OT, GIP aménagement, UNAT (tourisme social),...)

Cet atelier a rassemblé une dizaine de participants issus en majorité de collectivités territoriales et d'offices de tourisme. Ils présentaient pour la plupart la spécificité d'être en charge des sports nature.

Pour ces acteurs, les lacs sont conçus avant tout comme les « supports » d'activités. Il s'agit par ailleurs d'acteurs ayant conscience du poids économique que représente leur secteur d'activités.

Lecture des enjeux

Qualité de l'eau et des lacs

Cette qualité est la base de toutes les activités concernées et donc la condition première de leur activité. Dans ce cadre, les acteurs regroupent la qualité des eaux de baignade, le comblement de certains sites n'autorisant plus leur accès, l'eutrophisation, le développement des plantes invasives. Pour certains de ces phénomènes et il est nécessaire de pouvoir s'adapter (ex. fermeture de plages, report d'activités,...). Mais la résolution de certains problèmes tend à réduire l'espace attribué à leurs activités (ex. bacs dessableurs sur Aureilhan). Conscients de la complexité de ces phénomènes dont ils n'appréhendent finalement que les symptômes, il leur importe que les gestionnaires qui maîtrisent ces questions veillent à travailler avec des chercheurs compétents.

Maîtrise des flux, de la diversité des activités et de leur impact

Les sports de nature et les activités associées aux lacs connaissent aujourd'hui un réel succès. L'accès libre, l'existence de nombreux prestataires, notamment loueurs de matériels, favorisent cet appel d'air. Mais au-delà, c'est la vente de l'image des Landes comme destination touristique, notamment par la presse magazine, qui paraît excessive au regard de l'afflux qu'elle génère. Si la qualité des lacs est jugée comme étant du ressort des gestionnaires spécialisés, c'est bien la maîtrise des flux et de leur impact qui est aujourd'hui de leur ressort.

Pour les acteurs présents, ce sont des questions qu'il faut gérer pour assurer la conciliation entre activités et plus globalement pour éviter la dégradation des conditions de leur pratique. Cela pose notamment des questions de gestion de l'espace, afin d'en assurer un partage à la fois équitable et propice à l'exercice de chaque activité. Les échanges permettent de constater que la résolution de cet enjeu est complexe à envisager d'autant plus que la pression s'accroît et que quasiment chaque année une nouvelle activité émerge. Les acteurs présents estiment que les sports nature bénéficient de l'implication d'acteurs plus sensibles que d'autres à ces enjeux, notamment via les réseaux fédératifs.

Par ailleurs, les nouvelles technologies tendent à encourager les pratiques individuelles via par exemple les traces GPS que l'on trouve sur Internet. Le recours aux relais d'information locaux tels que les offices de tourisme n'est plus un passage obligé et la maîtrise des flux devient plus complexe à réaliser.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental des Landes, qui a la compétence des sports de nature, a choisi pour sa part de labelliser des sites de pratiques destinés à l'information/sensibilisation des praticiens tant sur leur sécurité que sur leur environnement (foncier sécurisé, conflits maîtrisés, ...). Dans ce cadre, le lien à l'environnement est travaillé (ex. club de voile sur Sanguinet avec Natura 2000). Sont concernés le paddle sur les lacs, le canoë sur la Leyre, la course d'orientation.

Le gestionnaire des lacs médocains a le sentiment pour sa part que la pression est moindre sur les plans d'eau septentrionaux, avec finalement sans doute moins de conflits d'usages et de dégradation des milieux.

Un secteur économique de poids mais très éclaté

Les acteurs présents affirment le poids du tourisme dans l'économie du territoire. Mais ils décrivent un secteur très éclaté avec énormément de prestataires (ex. sur 3 EPCI autour des grands lacs landais on distingue 230 opérateurs intervenant sur les sports de nature, dont la plupart sont des TPE, des personnes seules avec forte présence de saisonniers).

L'organisation de leur information est un enjeu déterminant, comme sur la Leyre où un réseau de prestataires s'est bâti notamment autour de la pratique du canoë, avec une implication du PNR des Landes de Gascogne. Ce type d'initiatives paraît intéressant à promouvoir.

Information du public, éducation à l'environnement et sensibilisation des élus

L'information du public est une réponse essentielle aux enjeux de maîtrise des flux et des pratiques. Elle concerne à ce titre à la fois la sécurité des usagers et le respect de l'environnement, rejoignant ainsi des objectifs d'éducation à l'environnement. D'ores et déjà, certaines collectivités investissent ces questions en proposant au-delà des publics scolaires traditionnels des

animations consacrées au patrimoine environnemental. Mais une des difficultés tient à l'effectif très important d'opérateurs économiques de ce secteur. Il est difficile de s'assurer d'en faire des relais actifs des messages que les acteurs publics souhaitent voir diffuser.

Au-delà, l'accélération du développement des activités de pleine nature provoque d'ailleurs un décalage entre l'évolution réelle du territoire et des usages sur ce volet et l'appréhension qu'en ont les élus. Pour des acteurs s'estimant sous pression, cela entrave des prises de décisions politiques trop lentes au regard de l'évolution de la situation.

Expérimentation, innovation et réseaux

La nécessité de résoudre les questions posées par la gestion du tourisme exige le recours à l'expérimentation pour dégager des solutions satisfaisantes (ex. surveillance par drones sur les plages, veille environnementale, poste de surveillance modulaire). De ce point de vue, le SM des Baignades landaises assure un travail de mise en réseau autour de telles expériences.

Il peut aussi s'agir d'opérations de sensibilisation, comme l'opération « Vis ta plage » qui a donné lieu à 9 rendez-vous sur le littoral et 3 sur les lacs. L'organisation d'une rencontre entre les sauveteurs et le Procureur de la République s'inscrit dans cette logique.

Il s'agit de la réunion dans le cadre de laquelle ont été évoqués le plus de réseaux ou instances de rencontre entre les acteurs, tels que SM Baignades landaises, Commission départementale sites et itinéraires 40 qui réunit collectivités, associations et prestataires, Réseau OT, GIP Côte Aquitaine, CDT, UNAT (tourisme social),... Le poids des acteurs fédéraux est également conçu comme un facteur favorable à cette dynamique d'innovation.

La cellule Sports de nature du Département des Landes réalise des appuis aux territoires (l'Etat se chargeant de la réglementation), tout en regrettant de ne pas être suffisamment connue pour l'instant. Il semble que le Département soit appelé en cas d'aménagement en lien avec ses subventions, mais l'enjeu est aussi de travailler sur les pratiques, les relations entre acteurs.

En revanche, ces réseaux n'associent pas les gestionnaires de l'eau, qui sont nombreux et dont les rôles respectifs restent à expliquer aux acteurs du tourisme.

A.V.5. Atelier Pêche et chasse – Parentis en Born le 25 mars 2019

A retenir

Des acteurs centrés principalement sur les lacs et les espaces rivulaires, avec une large connaissance d'un éventail important d'enjeux. Se considèrent à ce titre comme des gestionnaires et non pas des usagers, regrettant de ne pas disposer de cette reconnaissance dans le cadre des instances de gestion. La réorganisation GEMAPIENNE est vécue comme un accroissement de l'isolement des pêcheurs et des chasseurs.

Des acteurs organisés et avec une connaissance des milieux aquatiques et de sa biodiversité importante ainsi que leurs fragilités face aux pressions humaines en particulier de type touristique de masse.

Des gestionnaires actifs et très impliqués dans des actions de préservation, de reconquête de la qualité des habitats.

Des enjeux spécifiques à chaque lac affirmés même si reconnaissance de sujets communs interlacs.

Une reconnaissance de l'utilité des SAGE dans la conciliation des usages et la résolution de problématiques techniques.

Cet atelier a rassemblé un peu plus d'une quinzaine de participants, avec une dominante des pêcheurs et la présence de nombreuses associations locales. L'ensemble des fédérations départementales de chasse et de pêche de Gironde et des Landes étaient représentées.

C'est un monde d'acteurs motivés qui affirme d'emblée sa légitimité à être associée à toute initiative concernant la gestion des lacs, notamment en tant que gestionnaires d'espaces naturels sur le territoire.

Lecture des enjeux

Espèces invasives

C'est une question d'ampleur et complexe à gérer, sachant que plus personne ici n'estime possible d'éradiquer ces espèces végétales et animales, tant pour des raisons financières que techniques et biologiques. Certaines d'entre elles présentent également des comportements complexes, avec des épisodes de croissance ou de décroissance qui ne sont pas toujours explicables (ex. croissance de la population des écrevisses de Louisiane lors d'interventions destinées à la réduire, disparition sur une Réserve Naturelle, sans doute dévorées par les brochets et les loutres). Dans ce contexte, l'objectif est de les contenir à la fois pour préserver une certaine qualité des milieux lacustres ou rivulaires, la présence d'espèces autochtones et les pratiques existantes. Les cormorans sont également évoqués comme un fléau et des tirs de régulations sont demandés mais accordés de manière jugée insuffisante. Et actuellement, les mouettes et les hérons commencent à se développer.

Pour les espèces présentes, il s'agit de les contenir et de préserver certains espaces. Mais les craintes concernent l'arrivée de nouvelles espèces, qu'il s'agit de limiter au maximum grâce à des mesures de prévention (messages dans les jardinerie, auprès des propriétaires de bateau,...).

Une approche à l'échelle de la chaîne des lacs pourrait cependant faciliter la réflexion stratégique mais également l'intervention, en mutualisant par exemple des moyens de navigation et de faucardage. Certains acteurs craignent cependant le pouvoir de dissémination de ces pratiques. Dans tous les cas, la pertinence à intervenir sur telle ou telle population pour la contenir paraît posée.

Gestion de l'eau et des milieux

Pour les chasseurs, il semble que la gestion de l'eau a changé et que le fait de la conserver devient davantage une priorité des gestionnaires et des usagers, auxquels ils adhèrent totalement (ex. demande de revenir sur le drainage agricole et sylvicole). Cela réclame une gestion adaptée à chaque plan d'eau et au-delà à chaque BV, sachant que tous ne fonctionnent pas de la même manière et n'accueillent pas les mêmes usages.

Ils attendent que l'on revienne à un fonctionnement plus naturel des niveaux d'eau (hautes eaux en hiver) et attendent beaucoup des SAGE sur ce point, sachant que le tourisme et l'urbanisation pèsent lourds sur le fonctionnement des lacs avec une inversion des niveaux d'eau dont pâtissent les milieux. Mais dans tous les cas, cela réclame de veiller à supprimer des pratiques inadaptées. Les représentants de la chasse présents estiment par exemple que les installations de chasse proches des lacs doivent pouvoir bouger, même si certains chasseurs défendent localement le contraire

C'est un travail de sensibilisation de longue haleine étant donné la diversité des intervenants. De ce point de vue, les acteurs présents louent l'existence de SAGE, qui leur paraît l'outil de gouvernance adapté à cette gestion des milieux et des usages.

La gestion des zones humides est défendue pour qu'elles puissent jouer toutes leurs fonctions et sur ce point l'approche de BV développée dans le cadre du SAGE leur paraît adéquate. La production d'atlas des zones humides est une priorité afin de s'assurer de l'arrêt de leur destruction.

Qualité de l'eau et pressions humaines

Un sentiment exprimé d'emblée est que la qualité va en s'améliorant, mais d'autres acteurs réagissent en s'interrogeant sur l'ampleur des défrichements suite à la tempête Klaus en 2009 et à l'impact des pratiques sylvicoles et agricoles. Quant aux plantes invasives, on leur reconnaît un pouvoir épurateur. Pour les acteurs présents, il s'agit donc de rester en éveil.

Dans un contexte où l'urbanisation semble être contenue ou en voie de l'être, on estime que le territoire est plutôt préservé des pressions humaines, ce qui est conçu comme une chance.

Réchauffement climatique

Face au réchauffement, les pêcheurs craignent des surmortalités comme celles observées en 2003, liées au manque d'oxygène, même si la présence de vent peut limiter l'ampleur du phénomène. Sont également évoquées les cyanobactéries.

Gestion halieutique

Les lacs accueillent notamment des migrateurs qui se développent en leur sein (anguille, lamproie marine, truite de mer,...). La gestion des niveaux d'eau hivernaux est sur ce point essentielle. Il importe également de ne pas bloquer les circulations entre l'océan et les lacs tant l'été lors de la montaison que l'hiver pour la dévalaison. On regrette cependant le manque de circulation d'informations entre les collectivités gestionnaires sur ces questions (ex. travaux sur l'écluse de Biscarosse sans information des AAPPMA locales).

Ensuite les débats démontrent qu'il existe deux conceptions de la gestion halieutique avec soit l'ambition de voir des milieux de qualité autosuffisants, soit celle consistant à introduire des poissons dans le milieu. Les pêcheurs présents ne souhaitent pas les opposer même s'ils reconnaissent que souvent il s'agit de deux dogmes qui s'affrontent sur les choix de gestion à réaliser. Au-delà, les échanges conduisent à constater que certains nouveaux pêcheurs, notamment jeunes, se comportent en consommateurs qui ne souhaitent pas s'adapter au milieu, le comprendre (ex. pêche à la carpe, au black-bass). Les acteurs présents affirment cependant tenter de développer une gestion cohérente à l'échelle de chaque lac, via un plan de gestion définissant des objectifs et des moyens. Ils indiquent que cette gestion concerne également les zones humides rivulaires qui accueillent le brochet lors de sa reproduction.

Maintien de la biodiversité et connaissance

Les acteurs fédératifs soulignent l'intérêt de réseaux d'acquisition et de partage de connaissance sur la biodiversité et affirment être intéressés par les activités de recueil d'information menée par l'ARBNA. Sur les lacs et leurs bassins versants, c'est un enjeu comme ailleurs mais qui pourrait tirer profit de travailler à l'échelle de la chaîne des lacs.

Partage de l'espace, poids économique et légitimité de la pêche

La multiplication des usages rend cette question de plus en plus problématique, avec trop d'usages sur une saison finalement relativement courte. La tendance est à la sectorisation des usages qui n'est cependant pas l'optique de la pêche. Les pêcheurs constatent d'ailleurs que sur les grands lacs la pêche traditionnelle de bordure a totalement disparu, les pêcheurs préférant en quelque sorte se retirer sur des bateaux leur donnant plus de liberté et de tranquillité. En certains endroits, les bords des lacs évoquent davantage les côtes méditerranéennes qu'autre chose. C'est considéré comme le fruit d'un tourisme de masse, favorisé notamment par les campings.

Les pêcheurs souhaitent voir aménager des pontons sur les lacs, car les plages profilées par la baignade ne leur conviennent pas.

Ils défendent pour leur part de pratiquer une activité discrète, toute l'année, qui représente un poids économique qu'ils trouvent trop souvent négligé par rapport aux autres activités de loisirs. Leur présence leur paraît également offrir une garantie en termes de veille. A ce titre, ils regrettent que les CLE les considèrent comme usagers – « *consommateurs d'environnement* » – et non pas comme gestionnaires, sans oublier la légitimité que leur confère la taxe pêche.

Ils regrettent également de ne pas être considéré comme une activité économique normale, face à l'agriculture et la forêt.

Gouvernance

L'organisation des collectivités leur paraît actuellement inadaptée à la gestion de milieux tels que les lacs, avec l'empilement de communes, EPCI, SM en charge du SAGE. Ce dernier développe une approche intéressante avec laquelle ils se sentent en accord mais n'a pas de moyens et renvoie donc vers les communes ou les EPCI qui disposent de moyens techniques pour intervenir, mais pas des notions adaptées en termes de gestion. Au final, on constate des initiatives inadaptées dont personne n'est responsable.

Les acteurs présents défendent l'existence d'instances de concertation, telles que la CLE des SAGE, mais pas la « réunionnité » provoquée par la dilution des responsabilités. Dans ce cadre, il semble qu'il faille aussi que les dispositifs partenariaux reposent sur des élus forts et engagés, qui portent les décisions jusqu'au bout.

B. DIAGNOSTIC



Cette partie présente, au regard de l'ensemble des échanges et des écoutes d'acteurs, les enseignements ressortant de l'analyse des points importants sur la perception des enjeux de gestion rencontrés autour des plans d'eau douce du Littoral aquitain.

B.I. LES THEMATIQUES COMMUNES

Lors des échanges, les acteurs ont évoqué les différentes problématiques qu'ils rencontrent et gèrent dans leurs quotidiens. La diversité des structures de gestion et des types de lacs soulèvent des sujets variés, qu'il est cependant possible de structurer sous la forme de thématiques communes à l'ensemble du littoral (tableau ci-dessous) même si chaque plan d'eau présente des caractéristiques fonctionnelles propres et en conséquence son programme d'interventions spécifiques.

thèmes	Sous thème	sujet
Technique	Qualité	<i>Plantes envahissantes Cyanobactéries Pesticides Bactériologie</i>
	Quantité	<i>Ouvrages hydrauliques Continuité écologique Inondation et eaux pluviales Sécheresse/changement climatique</i>
	Milieu	<i>Zones humides Ensablement/comblement Biodiversité</i>
	Juridique	<i>Règlement d'usages/charte Règlement d'eau Pratiques compensatoires (ZH)</i>
Connaissance	Valorisation/diffusion	<i>Formation, publication, sensibilisation et éducation à l'environnement</i>
	Acquisition/bancarisation	<i>Observatoire</i>
	Recherche	<i>Appliquée et expérimentation Coordination des programmes</i>
Reconnaissance	Image littoral	<i>Promotion, label, classement</i>
	Communication	<i>Colloque, atelier type Biscarosse, Publication</i>
	Financements	<i>Programme lac, Europe</i>
Aménagement du territoire/développement	Tourisme	<i>Baignade Activités sportives et loisirs Ports</i>
	Urbanisme	<i>Occupation des sols</i>
	Gestion forestière	<i>Intrants, gestion (drainage, exploitation forestière,...)</i>
	Gestion agricole	<i>Zones humides, intrants, prélèvements</i>

B.II. LES VISIONS DES ACTEURS

B.II.1. Les gestionnaires

Le terme de « gestionnaires » cible les collectivités territoriales et leurs groupements (communautés de communes, syndicats mixtes, GIP...).

Les analyses des besoins montrent que l'entrée sur des problématiques communes à l'échelle des lacs n'est pas aisée faute d'habitude de travail ensemble ou tout simplement d'échanges réguliers. Les Journées de Biscarosse organisées par l'Agence de l'Eau ont d'ailleurs offert l'occasion d'une découverte mutuelle des réalisations et des questionnements de chacun et de constats sur d'éventuelles proximités de ces constats et besoins.

Il est assez étonnant de remarquer que finalement la problématique de la gestion des lacs d'eau douce à l'échelle du littoral aquitain n'est pas une réelle préoccupation des acteurs rencontrés et ce quelle que soit l'échelle de travail :

- Le GIP Littoral aquitain n'a pas fait des lacs une entrée ou un axe de travail spécifique alors que l'image des lacs est reconnue comme un des trois piliers de la « marque » Littoral avec l'océan et la forêt.
- Pour les structures de gestion des lacs du Sud (bassins versants et réserves naturelles), chaque structure s'occupe de son territoire et de sa problématique de façon indépendante (plan d'eau ou bassin versant) même si parfois des sujets comme l'hydraulique implique une concertation ponctuelle entre le bassin versant et les lacs. Entre bassins versants, il y a peu d'échanges entre les structures sud des lacs (Landes) du fait le plus souvent d'une gestion opérationnelle ne nécessitant pas nécessairement de mener des réflexions communes.
- On peut toutefois apporter une nuance sur les grands lacs situés plus au nord (Sage Born et Buch et Sage lacs aquitains) où les problématiques et les approches développées apparaissent davantage communes tant sur la qualité que sur la quantité et les liens entre bassins versants et lacs. Les enjeux socio-économiques sont aussi plus importants et explicites avec la prise en compte d'une forte activité touristique et d'un fort développement démographique avec l'accueil de nouvelles populations. La présence de deux SAGE permet aussi aux animateurs de se rencontrer plus souvent et donc de partager et engager des sujets de réflexion communs. Cela reste cependant ponctuel et essentiellement au gré de rencontres et d'initiatives personnelles.
- Quant au bassin d'Arcachon, il est souvent abordé d'une manière un peu confuse en mêlant à la fois des éléments d'ordre hydraulique, d'ordre gestionnaire concernant les rôles et relations entre syndicats de bassins et d'ordre politique renvoyant aux rôles d'acteurs dans le cadre des gouvernances associées à chacune de ces démarches territoriales de gestion. Le bassin d'Arcachon n'est pas un lac d'eau douce et il est l'exutoire du bassin versant de la Leyre (pour l'essentiel) et des lacs situés au Nord et au Sud (pour une part réduite). Au regard de notre étude, il est donc plutôt à considérer comme situé à la marge des réflexions d'organisations possibles, même si des échanges restent importants et nécessaires pour la gestion opérationnelle des différents territoires concernés.

En termes d'échelle d'appréciation des enjeux « lacs d'eau douce sur le littoral aquitain », on peut donc distinguer et confirmer l'existence de deux grands groupes homogènes :

- Les grands lacs et leurs bassins versants respectifs au Nord et au Sud du bassin d'Arcachon,
- Les lacs du Sud et leurs bassins versants respectifs au sud de Mimizan.

Le regard des collectivités locales (EPCI et communes) est centré sur leurs plans d'eau et leur gestion opérationnelle lorsqu'elles en ont la compétence. Avec la réorganisation GEMAPI, les collectivités ont toutes transféré la GEMA aux syndicats et gardé le PI, sauf dans le cas des grands Lacs au nord du bassin d'Arcachon.

La vision dite « supra » des lacs ne se pose pas pour les collectivités locales que nous avons rencontrées. En revanche en termes d'aménagement du territoire, lié plus particulièrement au tourisme, un lien supra est fait avec les programmes portés par le GIP et dans le cadre desquels la plupart des ces collectivités sont très impliquées.

Les gestionnaires ont globalement une approche des enjeux qui cible bien l'ensemble des problématiques auxquelles les lacs, les milieux aquatiques et leurs bassins versants se trouvent confrontés. L'importance de réfléchir avec l'ensemble des acteurs locaux concernés directement par tel ou tel lac ressort fortement avec un souci récurrent de trouver le meilleur équilibre entre :

- Des enjeux liés aux milieux et à la biodiversité, conçus comme un patrimoine à préserver,

- Des enjeux liés à la gestion des usages, conçus essentiellement comme des pressions à maîtriser/réguler (ex. drainage et fossés, pratiques forestières impactant la gestion quantitative et l'érosion des sols, pressions liées aux intrants agricoles mais aussi domestiques et forestiers impactant la qualité des eaux et donc les pratiques de loisirs, développement du nautisme facteur de propagation des espèces invasives impactant les milieux et les usages, gestion de l'urbanisme impactant les zones humides et augmentant la vulnérabilité face aux inondations par ruissellement ou débordement des cours d'eau et dépassement de niveaux des lacs, approche consumériste du tourisme et des activités liées à l'eau (sport, pêche...), ...),
- Des enjeux spécifiques sur certains lacs comme la gestion de l'eau potable sur Cazaux Sanguinet mais aussi des phénomènes de comblements plus marqués des petits lacs du sud.

Il existe principalement pour les structures de gestion de bassin un attachement marqué à l'acquisition de connaissances pour informer et objectiver les choix de gestion. Un travail important est fait localement sur les inventaires faune flore et zones humides, la réalisation de diagnostic fonctionnels milieux et ouvrages, sur la mise en place de tableaux de bord de suivi, de la cartographie et de la valorisation...

Comme l'ont montré les journées de Biscarosse organisées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les liens avec le « monde » de la recherche sont étroits pour comprendre au mieux les phénomènes et s'interroger sur les méthodes d'interventions. Même si les échanges entre structures et la coordination entre des programmes de recherches ne sont pas optimisés à ce jour, le besoin de le faire et de ne pas laisser tomber cette histoire commune entre gestionnaires et chercheurs est assez clairement identifié.

Enfin l'ensemble des gestionnaires expriment leurs craintes et/ou leurs incertitudes sur les évolutions en cours constatées comme l'accroissement de l'urbanisation et des usages de loisirs ou pressenties/simulées comme le changement climatique. L'inquiétude de ne pas maîtriser certaines situations d'évolution pouvant réduire les activités économiques autour des lacs, par l'accroissement des déséquilibres entre la pression des usages et la capacité des milieux aquatiques fragilisés, est réelle. Même si tout le monde s'accorde à dire que naturellement les plans d'eau sont fondamentalement amenés à disparaître chacun réalise aussi le risque de l'accélération des phénomènes à une échelle de temps courte et sensible pour les générations actuelles.

Ces phénomènes de changement sont d'autant mieux appréhendés par les élus qu'ils vivent en direct les conséquences sur le recul du trait de côte avec des réorganisations urbanistiques incontournables et coûteuses. Ce phénomène qui cristallise les attentions peut d'ailleurs apparaître comme un risque au regard d'une mobilisation attendue autour des lacs !

B.II.2. A propos de l'environnement et de la biodiversité

Les acteurs de l'environnement, qu'ils soient associatifs, gestionnaires ou de l'administration, s'accordent à mettre en avant le caractère exceptionnel du patrimoine environnemental, tant du point de vue des habitats et des milieux rencontrés que de celui des espèces animales ou végétales présentes en diversité ou de leur caractère endémique.

Comme évoqué par les gestionnaires, l'identification des pressions croissantes de l'urbanisation et des activités du tourisme ressort nettement, avec des inquiétudes sur les capacités à maîtriser cette situation. Les pressions agricoles et forestières constituent également des sources de craintes au regard des évolutions économiques poussant à densifier et accroître la production aux dépens de l'environnement. Les pratiques de gestion sont ciblées le plus souvent comme étant problématiques quant à leurs intérêts et/ou à leurs limites.

Les enjeux liés aux pratiques de gestion montrent aussi qu'il y a des débats dépassant la technique (restauration/renaturation, comblement, hydrauliques...), interrogeant le devenir des lacs et en oubliant parfois que depuis leur apparition ils persistent et évoluent grâce à l'intervention humaine.

Les leviers d'actions pour sauvegarder ce patrimoine doivent s'appuyer sur plusieurs axes à développer ou renforcer. La connaissance est abordée en particulier sous l'angle de la mutualisation entre les acteurs pour favoriser le partage de l'information. L'acquisition de nouvelles connaissances reste un point essentiel à développer compte tenu des nombreuses incertitudes qui existent sur les habitats, les espèces et leurs évolutions mais surtout sur les nouveaux problèmes qui surgissent régulièrement comme de nouvelles espèces envahissantes, de nouveaux phénomènes de pollutions des eaux, etc...

La responsabilité des acteurs est pointée comme un axe de travail à renforcer en favorisant la circulation des informations sur le fonctionnement de ces milieux particuliers et fragiles. Ce point de vigilance semble majeur pour assurer une plus grande cohérence dans les interventions et les programmes et les rendre plus lisibles et donc compris par de non-spécialistes ou les plus sceptiques.

Les mondes des pêcheurs et des chasseurs revendiquent leur rôle de gestionnaires des milieux et demandent que dans les démarches réorganisationnelles ils soient reconnus comme tel en particulier par l'Etat et l'Agence de l'Eau. Sur les plans d'eau du littoral, leurs actions sont reconnues et partagées avec le monde des « naturalistes » et les démarches de gestion intégrée instaurées par les SAGE en particulier.

B.II.3. A propos de l'agriculture et de la forêt

Même si la représentativité de ces deux activités importantes sur le territoire est faible au regard des acteurs rencontrés, il est tout de même possible d'identifier des enjeux spécifiques à l'agriculture et à la forêt.

Les préoccupations d'efficacité productive et de gestion territoriale sont communes aux deux activités et sont les éléments fondateurs des enjeux et problématiques exprimés.

Pour la forêt, la gestion du drainage par les fossés concentre la plus grande partie des enjeux pour la profession. D'un point de vue technique il faut concilier une capacité productive des parcelles sylvicoles en s'assurant que les niveaux d'eau conviennent au mieux aux arbres et en s'assurant de l'accessibilité dans des zones éloignées des réseaux routiers ou de pistes principales. Un linéaire important de fossés existe, qu'il est nécessaire de gérer avec des difficultés d'avoir une vision globale de la situation (manque de schéma directeur dédié) et des difficultés d'interprétation de ce qui est fossé ou cours d'eau. Ce dernier point implique des relations parfois tendues avec les services de l'Etat en particulier lors d'évènements catastrophiques comme la tempête Klaus qui nécessitent des interventions rapides sur le territoire.

La gestion des zones humides devient aussi un enjeu fort à intégrer pour les forestiers à la fois sur des territoires inventoriés comme tels et sur lesquels il devient impossible d'intervenir en termes de développement forestier mais aussi sur des territoires que les collectivités ont ciblés comme potentiellement intéressants pour compenser la perte de sols suite à une urbanisation croissante. Comme pour les fossés, la notion de valeur naturelle de certains secteurs peut prendre le pas sur des zones potentielles de production, entraînant des conflits ou des tensions fortes avec les environnementalistes.

Le changement climatique est un facteur de plus en plus étudié car il impactera directement les choix de gestion futurs (quelles essences choisir et sur quels délais de production au regard d'un réchauffement marqué et attendu dans les 20 prochaines années ?). Au-delà du choix de gestion, la résistance aux nuisibles est également étudiée car le réchauffement pourrait introduire des espèces non-présentes à ce jour dont le caractère de destruction pourrait être catastrophique sur une monoculture forestière.

Pour l'agriculture, les problématiques et enjeux ressemblent à ce qui peut être observé sur d'autres territoires à culture intensive, à savoir des enjeux d'accès à l'eau pour l'irrigation et de pratiques culturales pour maîtriser les intrants. D'ores et déjà, des expérimentations autour de zones humides tampons en aval des parcelles forestières témoignent d'une recherche de solutions opérationnelles.

Globalement pour ces deux activités et en particulier les activités forestières sur le territoire lac/pays landais, l'accroissement de l'urbanisation et des usages liés au tourisme augmentent les risques de conflits d'usages et réglementaires.

Dans tous les cas, des efforts sur la connaissance partagée des pratiques, de la sensibilité des milieux et des difficultés de conciliation des usages paraissent à développer sur des territoires sensibles comme ceux des lacs.

B.II.4. A propos de l'aménagement et de l'urbanisme

Les acteurs concernés sont gestionnaires, les collectivités locales (communes et EPCI), mais focalisés sur leur compétence de développement économique et d'aménagement et non GEMAPIenne.

L'enjeu majeur qui inquiète et interroge principalement est la maîtrise de l'urbanisation face à des projections de développement démographique de 30 à 50% d'ici 2040, et en conséquence la préservation du cadre de vie. La question de la régulation par la maîtrise des flux saisonniers et par la planification urbaine s'impose mais malgré la mise place des SCoTs les gestionnaires s'interrogent concrètement sur la manière de s'y prendre. Une cohérence des décisions, des règles d'urbanisme et de gestion des flux doit être mise en place sur le territoire et également en concertation avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Tous sont conscients de la valeur des lacs et des milieux aquatiques associés et aussi de la ressource en eau, en particulier pour l'eau potable. Dans le même temps, les difficultés de gestion sont importantes aussi bien sur un plan réglementaire (loi littoral, inondations, mesures compensatoires...) que du point de vue des relations avec la population en demande d'explications et d'exigences de protection de leurs biens. L'enjeu des portés à connaissance est complexe à la fois pour la pédagogie à apporter

à des populations nouvelles et en place et avec les décalages qui existent de fait entre les décisions d'aménagement et leurs conséquences positives ou négatives. Une temporalité des réactions en décalage avec la réalité ressentie est un aspect marqué sur ce territoire.

L'enjeu du trait de côte en lien avec les changements climatiques très visibles localement est une problématique qui s'ajoute à celles des lacs avec le risque localement de ne pas entraîner de mobilisation sur les plans d'eau.

B.II.5. A propos du tourisme

L'enjeu majeur pour le tourisme est la qualité de l'eau pour garantir la pérennisation des usages (baignades, sports de nature,...) dont le poids économique est très important. A ce titre, la préservation du « support » lacs reste la priorité des interventions à la fois sur des actions curatives comme la lutte contre les espèces envahissantes, sur la bactériologie en supprimant les rejets directs dans les plans d'eau et sur des interventions préventives comme la gestion des flux des populations touristiques, le partage des espaces,...

Une difficulté pour la gestion est que pour la population les plans d'eau constituent davantage un support qu'un milieu vivant, avec à la clef des comportements de consommateurs, peu responsables vis-à-vis des milieux aquatiques.

La prise de conscience des changements sur les plans d'eau est largement partagée par ces acteurs car ils obligent déjà à mettre en place des organisations « secours » en fermant par exemple des lieux de baignade. Ce constat fait ressortir comme pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme le décalage entre les temps de réaction des acteurs décideurs (élus, administrations,...) et la réalité locale des évolutions des plans d'eau.

Les attentes des professionnels du tourisme visent avant tout l'amélioration de l'organisation et de la sensibilisation des usagers et des prestataires très nombreux sur le secteur des sports nature en particulier. Clarifier les rôles et responsabilités de chacun doit devenir une priorité pour améliorer l'adéquation entre les demandes de fréquentation et d'utilisation des plans d'eau et le maintien de la qualité des milieux remarquables.

Le partage de connaissance entre professionnels semble bien en place avec de nombreux réseaux comme sur la gestion des baignades, le réseau des offices du tourisme, les liens avec le GIP Littoral...

C. PROPOSITIONS D'ORGANISATION



C.I. ANALYSES ET PERCEPTIONS AUTOUR DES PLANS D'EAU

C.I.1. La perception des lacs et de leurs enjeux de gestion

L'analyse proposée a été faite en apportant des regards croisés systématiques entre les problématiques environnementales et celles des usages rencontrées par les acteurs du territoire. Il a été privilégié la compréhension du local tant en termes de positionnement des acteurs dans leurs interventions que dans leurs appréhensions des sujets techniques, juridiques et sociaux auxquels ils peuvent être confrontés.

Il n'existe pas pour la chaîne des lacs de la façade Atlantique de politiques spécifiques ou ciblées sur des entités comme cela se pratique pour les massifs montagneux, le littoral ou encore les fleuves. Globalement, les acteurs consultés reconnaissent cette caractéristique particulière qui participe grandement à l'image et l'attractivité de leurs territoires, tout en convenant qu'il n'y a pas de programme particulier ou de réflexion d'ensemble à cette échelle territoriale. Le GIP Littoral porte un programme s'appuyant sur une stratégie de développement durable portée par l'ensemble de ses membres, mais cette question des « plans d'eau » n'est jusqu'à maintenant pas mise en avant pour construire une approche spécifique.

A partir de cette constatation partagée, il est possible de regarder les lacs sous trois angles complémentaires que l'on peut définir de la manière suivante :

- **Leur complexité**

Les lacs sont considérés comme des écosystèmes complexes tant du point de vue de leur fonctionnement biologique et physique que par la multiplicité des pressions anthropiques qu'ils subissent. Le résultat des évolutions naturelles des lacs sont connus par tous ; à savoir leur disparition progressive par comblement. La connaissance des phénomènes de cette disparition à la fois dans le temps et l'espace n'est pas maîtrisée scientifiquement parlant, par manque de connaissance de phénomènes souvent nouveaux liés aux pressions des usages et du changement climatique. Cette complexité est d'autant plus importante à appréhender que les acteurs concernés sont nombreux et donc que les informations les concernant restent dispersées.

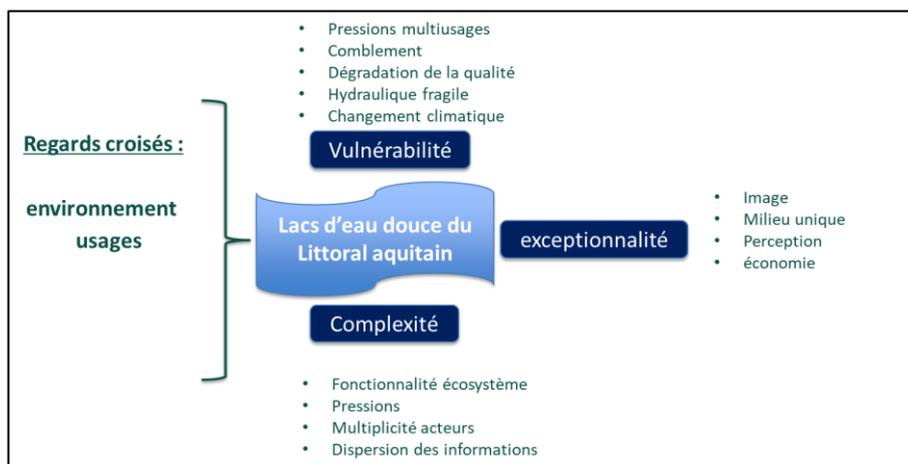
- **Leur exceptionnalité**

La chaîne des lacs entre le sud de l'estuaire de la Gironde et le nord de celui de l'Adour marque le territoire de cette partie du littoral aquitain tant sur les supports cartographiques numériques ou non que dans les brochures commerciales, même si ces dernières ciblent à chaque fois quelques lacs plutôt que la chaîne des lacs de l'ensemble du littoral. Le caractère unique de ces milieux naturels est systématiquement évoqué dans les échanges avec les acteurs locaux, de quelque univers que ce soit, dans les documents produits et dans les démarches de gestion (SCoT, SAGE en particulier). L'approche d'ensemble n'est pas forcément mise en avant, mais on distingue néanmoins une perception de deux grands groupes : les grands Lacs autour du bassin d'Arcachon et les petits lacs au Sud des Landes. Dans tous les cas, le côté unique de ces milieux est évoqué ainsi que leur rôle majeur dans l'économie locale et régionale.

- **Leur vulnérabilité**

Les pressions multiples des usages constatées par des impacts directs sur les lacs (rejets anthropiques, activités de loisirs,...) mais aussi indirects (pollutions diffuses, changement climatique,...) inquiètent quant au devenir des lacs. La notion de temps apparaît comme primordiale à la fois parce que les phénomènes de comblement et de dégradations de la qualité semblent sur certains lacs se manifester plus rapidement que les phénomènes naturels, soit parce que la maîtrise des pressions en particulier démographiques et touristiques se heurte à un accroissement régulier. Les prévisions sur le changement climatique ajoutent des incertitudes en particulier sur les équilibres hydrauliques et l'importance de la dynamique de gestion par bassin versant.

Cette traduction du contexte des lacs est résumée sous la forme du schéma ci-dessous.



C.I.2. De la perception aux perspectives d'action

Cette partie aborde une première analyse sur les axes d'interventions possibles à poursuivre ou à mettre en œuvre afin d'améliorer la cohérence d'ensemble dès lors que l'ensemble des acteurs du territoire souhaite une mise en valeur de la gestion des plans d'eau douce du Littoral Aquitain.

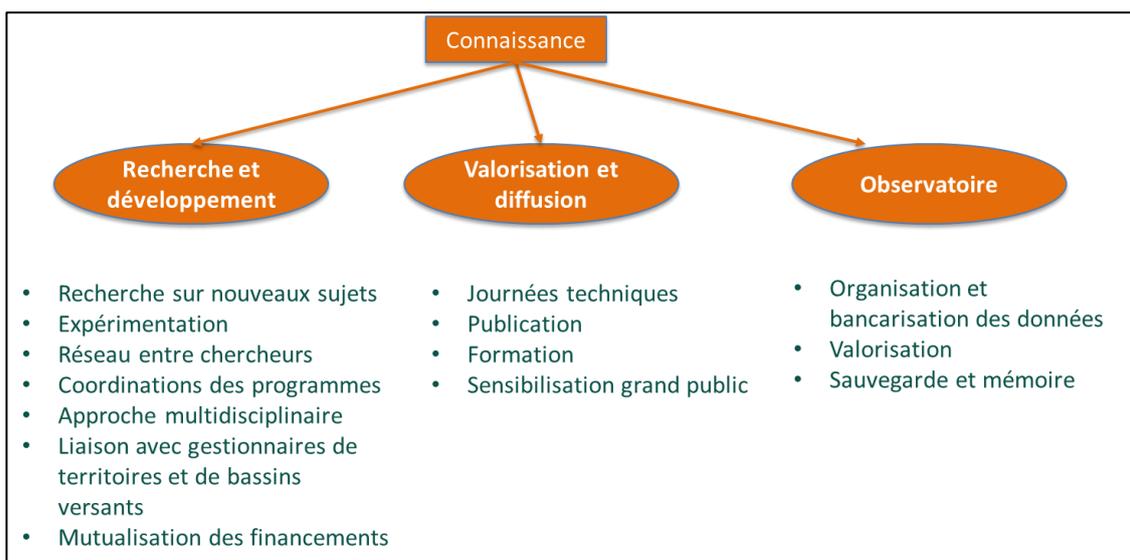
Face à la complexité, il semble important de pouvoir s'organiser dans la mobilisation des **connaissances** :

- L'ensemble des activités menées sur les plans d'eau depuis de nombreuses années a permis de produire de la connaissance sur des thématiques variées comme les plantes envahissantes, la biodiversité, le comblement... Aujourd'hui l'ensemble de ces données, publications et autres supports sont disséminés chez de nombreux acteurs, sont difficilement mobilisables et sont donc peu valorisés, sauf au cas par cas dans le cadre de programmes de recherche ou autres réflexions abordés dans des dynamiques diverses de gestion (bassin versant, zones humides, hydraulique, qualité des eaux,...). La mémoire collective et individuelle des actions et programmes menés est encore présente sur le territoire, mais elle pourrait être mobilisée plus facilement si une organisation spécifique assurait ce travail.

La création d'un observatoire offrirait l'occasion, au-delà de la bancarisation des données, de valoriser et restituer plus facilement celles-ci pour l'ensemble des gestionnaires et chercheurs. L'observatoire n'aurait pas vocation à remplacer les bases de données locales ou autres SIG mais à regrouper la matière à vocation « supra », sur des thématiques communes, à des fins de partage et de valorisation par les gestionnaires de plans d'eau et leurs partenaires. Il ne s'agirait pas de bancariser nécessairement de la donnée brute mais de concentrer les expériences en un même point et de pouvoir rediriger aussi les personnes vers les bons interlocuteurs détenant l'information. L'observatoire pourrait également, si le besoin est exprimé, réaliser de l'acquisition de données sur des thématiques particulières.

- En complément, il semble important de mener un **travail spécifique sur la valorisation et la diffusion** en développant des publications à destination du grand public mais aussi à caractère plus technique pour des organisations de gestion intégrée comme les SAGE,... La demande de journées techniques a aussi été exprimée, dans la ligne directrice de ce que l'Agence de l'eau a relancé avec les journées de Biscarosse d'octobre 2018, mais avec une déclinaison plus régulière et sur des thématiques/problématiques plus ciblées afin de créer des réflexes de partage et de collaboration plus systématiques. Enfin, la sensibilisation du grand public sur des sujets particuliers pourrait venir renforcer des actions déjà réalisées localement comme les cartes postales produites récemment, les sorties natures etc...
- La poursuite de la recherche et développement sur ces milieux complexes est aussi un enjeu en soi mais avec davantage de coordination entre les chercheurs et leurs organismes. L'approche multidisciplinaire devrait être privilégiée par des rencontres, des réseaux mieux formalisés pour les lacs. Les journées de Biscarosse ont mis en évidence les liens existants entre gestionnaires et chercheurs, au travers de travaux d'expérimentations réguliers sur ce territoire. Il serait opportun de poursuivre et d'approfondir ce type de partenariat, et ce d'une manière plus concertée avec tous les acteurs gestionnaires du territoire du littoral aquitain. De plus une meilleure coordination et concertation pourrait favoriser la mobilisation et la mutualisation des financements. La complexité des lacs suscite régulièrement des sujets d'étude nouveaux qu'il est important de pouvoir comprendre le plus rapidement possible face au changement climatique, afin de permettre aux gestionnaires d'intervenir au mieux et sans délai.

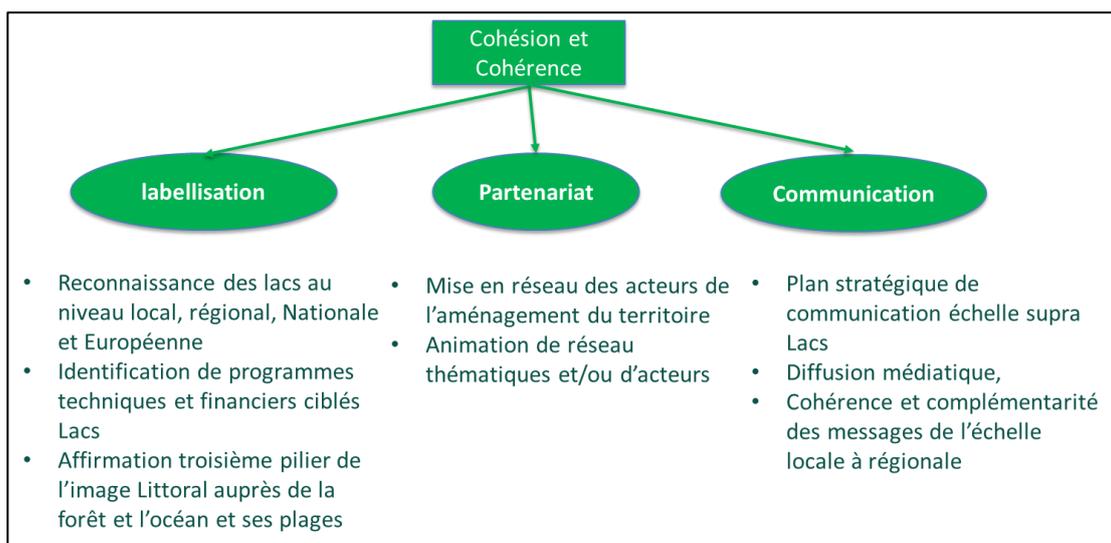
En synthèse ci-dessous un schéma de présentation du volet connaissance en réponse à la complexité des plans d'eau :



Face à l'**exceptionnalité** des plans d'eau il est nécessaire de renforcer la **cohérence et la cohésion** entre les acteurs :

- En termes de **communication**, pour rendre plus lisible et visible la chaîne des plans d'eau sur l'ensemble du littoral, la mise en place d'un plan stratégique de communication pourrait apporter une plus-value certaine à l'image des lacs et diffuser l'importance de les prendre en considération dans la gestion et l'aménagement du territoire. L'ensemble des outils numériques existants, les médias classiques et autres réseaux pourraient être mobilisés pour passer des messages ciblés à destination des acteurs, locaux ou pas. Cette cohérence des messages doit pouvoir permettre de valoriser le côté exceptionnel de ces milieux particuliers.
- La cohésion des acteurs autour des lacs passe nécessairement par un travail **partenarial** fort et organisé. Une mise en réseau avec un accompagnement régulier au niveau local pourrait être une manière d'y répondre. Un lien entre les acteurs de l'aménagement du territoire et les acteurs « milieux lacs » doit s'établir pour anticiper des choix de développement, recentrer les travaux de recherches sur des problématiques spécifiquement demandés localement, orienter les actions sur les priorités pertinentes. La demande de partenariat est forte car déjà pratiquée mais le plus souvent à l'échelle très locale d'un lac alors que les besoins ne sont pas tous aussi localisés en termes de développement et d'aménagement.
- Une reconnaissance forte de la chaîne des lacs comme une spécificité majeure du littoral aquitain voire plus largement nationale et européenne pourrait être recherchée par la mise en place d'une **labellisation**. Faire reconnaître ces plans d'eau douce comme une entité remarquable sous la forme d'un label, un classement ou autre procédure similaire, permettrait d'établir une identité officielle commune à ces plans d'eau et de ne pas rester uniquement sur une simple image à laquelle chacun peut « quand il y pense » se raccrocher au gré des projets et débats. L'avantage d'une reconnaissance permettrait également de travailler sur des programmes d'actions et de cibler des montages financiers spécifiques voir dédiés. Les collectivités territoriales en particulier pourraient bénéficier de cette démarche collective en tant que maîtres d'ouvrages finaux des actions. Cela permettrait (et exigerait) également de définir d'une manière plus optimale la cohérence entre les différentes thématiques abordées au titre de l'aménagement du territoire et de s'inscrire plus fortement dans une optique de développement durable (lien urbanisme et milieux, maîtrise du développement touristique en fonction des pressions sur la qualité de l'eau...). Une telle démarche constituerait une opportunité pour un travail collectif de l'ensemble des acteurs, dont on a vu qu'il est aujourd'hui trop souvent ponctuel et sectoriel. Elle concrétiserait également la reconnaissance des liens étroits entre les diverses problématiques, et ce dans une démarche constructive et coopérative, permettant de dépasser les conflits d'usage.

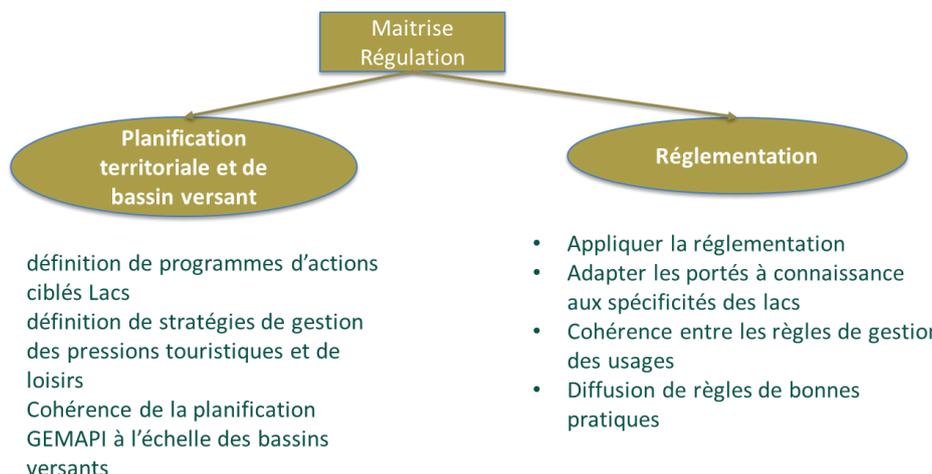
En synthèse ci-dessous un schéma de présentation du volet cohésion/cohérence en réponse à l'exceptionnalité des plans d'eau :



Face à la **vulnérabilité** des plans d'eau, une plus grande **maîtrise et régulation** des activités semble incontournable pour ralentir les dégradations de ces milieux et les conserver en bon état :

- L'application de la **réglementation** par le levier législatif reste incontournable pour mieux maîtriser et anticiper certains développements d'usages et / ou pratiques d'aménagement de territoire. Peut-être plus qu'ailleurs, compte tenu du caractère complexe et fragile de ces milieux, une cohésion entre droit de l'urbanisme et de l'environnement est nécessaire en particulier dans les portés à connaissance pour l'élaboration par exemple de SCoT, PLUi qui pourraient s'adapter aux spécificités des lacs. Une plus grande diffusion des bonnes pratiques répertoriées par les services de l'Etat en particulier en matière de mesures ERC (éviter, réduire, compenser) s'avérerait utile dans le cadre des études d'impact. Favoriser et faciliter également la cohérence interdépartementale dans les règlements d'eau en adoptant pour les mêmes problématiques les mêmes rédactions éviterait ainsi les difficultés, voire les disparités, dans les interprétations par les acteurs locaux.
- Une plus grande cohérence et coordination dans la réalisation des documents de **planification territoriale** comme les SCoT ou les documents de **gestion de bassins versants**, tels que les SDAGE et SAGE, et entre ces mêmes documents semble une nécessité pour s'assurer d'une meilleure maîtrise et régulation des pressions d'usages. De plus, il serait important de pouvoir établir des programmations d'interventions ciblées sur les plans d'eau sur la base de stratégies partagées de gestion des pressions en particulier celles de l'urbanisme en forte croissance et aussi celles du tourisme et des sports de loisirs, dont une régulation apparaît inéluctable. Enfin, une approche plus cohérente à l'échelle des bassins versants des lacs dans la partie sud des Landes devrait se mettre en place dans le cadre de la GEMAPI et ainsi apporter un équilibre des approches intégrées de bassins entre la partie des « grands lacs » et celle des « petits lacs ».

En synthèse ci-dessous un schéma de présentation du volet maîtrise et régulation en réponse à la vulnérabilité des plans d'eau :



C.II. PREMIERES PISTES D'ORGANISATION

Les considérations d'échelles et la diversité des sujets et thématiques évoquées nous amènent à **écarter une orientation d'une gestion unique portée par un seul acteur « supra » à l'échelle du littoral aquitain**, en raison de la réorganisation des acteurs territoriaux récentes tant au niveau des EPCI qu'au niveau des syndicats de bassins concernés par la gestion des milieux aquatiques et des inondations (GEMAPI). En effet, la gestion opérationnelle des territoires montre à la fois **l'existence de spécificités** d'une part et un **attachement à une certaine proximité** d'autre part, ne militant pas en faveur de la création d'une structure de ce type. Cette création exigerait un débat sur la répartition des compétences à une échelle trop vaste pour garantir l'engagement des acteurs locaux, sans compter les problématiques de représentativité et de gouvernance à régler. La multiplicité des enjeux associés à la gestion des lacs (tourisme, environnement, ressource, agriculture, pêche, chasse, urbanisme, etc.) nécessite en outre l'implication de nombreux acteurs, qu'une entité unique ne saurait raisonnablement réunir.

L'analyse des spécificités des gestionnaires en place montre également que **l'ensemble des lacs aquitains sont couverts par des structures de bassins existantes**, anciennes pour certaines, qui avec la GEMAPI renforcent leur capacités opérationnelles et de cohérence d'interventions. L'atout de ces collectivités est à la fois d'être en nombre assez réduit et circonscrites à des territoires cohérents au regard des problématiques de gestion et de programmation dans les domaines de la GEMAPI même si certaines évolutions pourraient sans doute être envisagées pour améliorer l'organisation actuelle notamment sur les lacs du Sud.

Enfin et comme nous l'avons présenté dans les chapitres précédents, les acteurs rencontrés sont tous très impliqués et attachés à la dynamique de gestion de ces plans d'eau au sein de leur structure propre. C'est donc plutôt une **valorisation et organisation des acteurs en place** que nous envisageons avec des possibilités éventuellement de mise en œuvre à des pas de temps différents.

Au vu de ces constats, nous proposons de **retenir 3 structures existantes** pour assurer le portage et le développement des différentes orientations présentées précédemment et ainsi répondre :

1. **à l'optimisation des connaissances par la création d'un observatoire,**
2. **au renforcement de la coordination de la recherche et développement** par la création d'un GIS « ECOLACS »
3. **au renforcement de la cohésion et la cohérence** sur le littoral aquitain par :
 - a. une meilleure lisibilité et visibilité des problématiques des plans d'eau **avec une labellisation et communication supra lacs,**
 - b. **La création d'une animation technique permanente** au sein du territoire.
4. à une plus grande maîtrise et régulation des pressions d'usages par la **prise en compte de la chaîne des lacs dans les politiques d'aménagement et de développement** du Littoral aquitain.

Les propositions ci-dessous doivent être considérées comme :

- * des pistes possibles avec des acteurs potentiels susceptibles de pouvoir agir sur les axes proposés,
- * Des pistes complémentaires entre elles du fait des niveaux et échelles d'interventions différents mais permettant d'impliquer toutes les parties prenantes du territoire pouvant apporter une plus-value à une meilleure gestion des plans d'eau du littoral aquitain,
- * Possibles à mettre en œuvre à des pas de temps différents.

C.II.1. La création d'un observatoire sur les plans d'eau douce de la façade Atlantique

La mémoire collective et individuelle des actions et programmes menés est très présente sur le territoire, pouvant ainsi être mobilisée plus facilement s'il est décidé de les regrouper et de les mettre à disposition via un observatoire « plans d'eau ».

La création d'un observatoire offrirait l'occasion, au-delà de la **bancarisation des données**, de permettre de les **valoriser et restituer** plus facilement à l'attention de l'ensemble des gestionnaires et chercheurs. Cet observatoire n'aurait pas vocation à remplacer les bases de données locales ou autres SIG mais à concentrer la connaissance à vocation « supra », sur des thématiques communes, à des fins de partage et de valorisation par les gestionnaires de plans d'eau et leurs partenaires. Il ne s'agirait pas de bancariser nécessairement de la donnée brute mais de concentrer les expériences en un même point et de pouvoir rediriger aussi les personnes vers les bons interlocuteurs détenant l'information.

De l'ensemble des sujets abordés lors de rencontres d'acteurs, c'est celui qui revient le plus souvent de manière évidente dans les discussions, conçu comme une solution permettant de valoriser d'ores et déjà les données existantes et d'en favoriser le partage.

Nous proposons que **l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARB NA)** puisse devenir le porteur de cet observatoire. Les objectifs envisagés ici paraissent en pleine cohérence avec sa vocation initiale et son expérience, étendue à la faveur de la fusion avec l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE). Cette option présenterait plusieurs avantages :

- ne pas nécessiter la création d'une nouvelle structure ;
- permettre une intervention opérationnelle assez rapide dans le cadre de l'animation d'un réseau associant les acteurs du littoral et de l'accompagnement de structures gestionnaires dans l'appropriation et la valorisation de cette connaissance... ;
- participer à une plus grande sensibilisation et diffusion des connaissances auprès de partenaires techniques variés mais aussi du grand public ;
- rassembler d'ores et déjà par ses adhérents tous les acteurs concernés par les plans d'eau du littoral aquitain.

Pour toutes ces raisons, s'appuyer sur l'ARB NA, plateforme existante d'échanges et de diffusion de la connaissance, pour une meilleure prise en compte des milieux exceptionnelles mais fragiles que sont les plans d'eau du littoral, permettrait de profiter d'un savoir-faire reconnu et déjà organisé. L'agence de l'eau pourrait également avoir un rôle à jouer pour favoriser le montage de cette observatoire et un appui à sa gestion au démarrage. Sa légitimité auprès des organismes de recherches et associatifs est reconnue et permettrait de faciliter cette démarche.

C.II.2. La coordination de la recherche appliquée sur les plans d'eau douce de la façade atlantique

Dans le cadre de nos rencontres des acteurs, le sujet associé au partage de la connaissance est celui de sa production, notamment via des partenariats avec la recherche ou certains bureaux d'étude. Il en ressort une **méconnaissance par les gestionnaires des sujets** traités et des doublons sur les travaux conduits, auxquels s'ajoute l'**absence d'une réelle coordination des choix des** terrains d'application à cibler et des acteurs à associer. Concrètement, certains acteurs ont découvert lors des journées de Biscarosse des études sur des thématiques, alors qu'ils sont également confrontés à ces problématiques sur leur territoire, sans savoir forcément comment les traiter.

Par ailleurs, plusieurs organismes de recherche travaillent à ce jour sur les plans d'eau (IRSTEA, Universités,...) rarement de façon coordonnée. La lisibilité des chantiers de recherche en cours n'est pas évidente pour les chercheurs, sans évoquer les traditionnelles césures entre disciplines ou entre sciences de la vie et sciences sociales.

Dans ce contexte, coordonner ces travaux sous la houlette par exemple d'un Groupement d'Intérêt Scientifique Environnement, Ecologie et Economie des plans d'eau de la façade Atlantique pourrait être une réponse adaptée (« **GIS ECOLACS** »). Ce groupement viserait à créer un pôle dédié aux plans d'eau douce pour assurer un continuum entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la valorisation et le transfert de technologies sur ce territoire spécifique. Il pourrait aussi s'inscrire au niveau européen comme dans une démarche de partage avec d'autres territoires bénéficiant de patrimoines similaires (Pologne et autres).

Cette proposition n'induit pas la création d'une nouvelle entité. La création d'un GIS repose en effet sur une convention entre partenaires, afin de définir et d'organiser le portage l'animation et le secrétariat, et plus globalement la gestion. L'animateur

pourrait être une structure existante comme le GIP Littoral ou l'ARBNA ou encore une structure de recherche existante comme l'IRSTEA qui rassemble déjà en son sein une pluridisciplinarité scientifique d'approches, voire l'Agence de l'Eau Adour Garonne par exemple comme elle avait pu le faire avec le GIS ECOBAG en 2003.

Il pourrait être envisagé que **les structures ciblées ci-avant soient des porteuses temporaires** pour lancer le GIS et qu'après 2 ans celui-ci devienne autonome dans son fonctionnement.

C.II.3. La recherche d'une cohésion globale en termes d'aménagement du territoire

Contrairement à ce qui existe pour des entités comme les massifs montagneux, le littoral ou encore les fleuves, il n'existe pas de politiques spécifiques ou ciblées pour la chaîne des lacs de la façade Atlantique. Globalement, les acteurs consultés reconnaissent cette caractéristique particulière qui participe grandement à l'image et l'attractivité de leurs territoires, tout en convenant qu'il n'y a pas de programme particulier ou de réflexion d'ensemble à cette échelle territoriale. Le GIP Littoral porte un programme s'appuyant sur une stratégie de développement durable portée par l'ensemble de ces membres, mais cette question des « plans d'eau » n'est jusqu'à maintenant pas mise en avant pour justifier et construire une approche spécifique.

L'enjeu est ici d'englober les plans d'eau douce dans une dynamique intégrée d'aménagement du territoire. A ce titre, le GIP Littoral, du fait de sa vocation d'animateur important des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces littoraux, est un lieu de production d'études à caractère prospectif, d'expérimentation par le biais d'appels à projets mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires.

C'est pour cela que le GIP Littoral pourrait très naturellement aider à faire reconnaître ces plans d'eau douce comme une entité remarquable au niveau national et européen par l'obtention d'un label, un classement ou autre procédure similaire. Par sa capacité d'ingénierie, le GIP paraît en mesure d'assurer cette nouvelle mission.

L'avantage d'une reconnaissance officielle, qu'elle passe par une procédure normée ou une valorisation plus informelle, permettrait également de travailler sur des programmes d'actions et de cibler des montages financiers spécifiques, voire dédiés. En tant que maître d'ouvrage final des actions, les collectivités territoriales en particulier pourraient bénéficier de cette démarche collective. Ce programme pourrait s'intégrer comme une composante spécifique du programme d'actions en cours de révision et ainsi permettre sans aucun doute d'apporter une plus grande maîtrise des aménagements, de l'urbanisation et des flux touristiques.

Cette prise en considération permettrait également de mettre en place une stratégie de communication à une échelle façade Atlantique en appui des opérations plus locales et ainsi créer du lien et de la cohérence dans la diffusion des informations sur les plans d'eau. Les opérations pourraient cibler le grand public, les institutionnels et les gestionnaires locaux (collectivités, EPCI, syndicats,...).

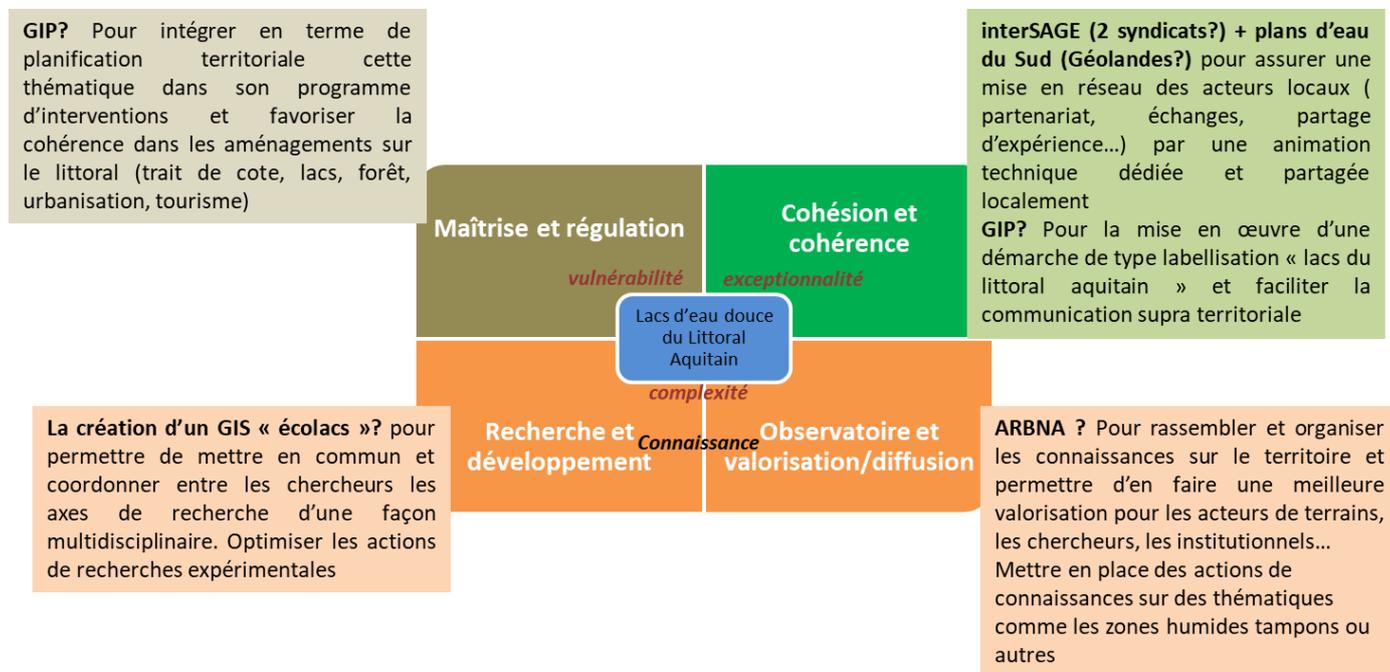
C.II.4. Une mise en réseau dynamique des acteurs locaux

Pour renforcer et entretenir un lien dynamique des acteurs impliqués dans la gestion des plans d'eau, il apparaît important de créer une animation permanente autour de sujets rencontrés par tous, aussi bien scientifiques, économiques, sociologiques que d'aménagement du territoire. Cette mission visant à partager la connaissance, les problématiques et solutions mises en place localement pour mieux gérer les plans d'eau s'articulerait autour de rencontres thématiques, séminaires de travail ou autres modes collaboratifs de travail. Le portage de cette mission serait piloté par un groupe d'acteurs tel que le comité technique de la présente étude et animé par exemple par l'agence de l'Eau Adour Garonne. Une personne pourrait être recrutée et mise à disposition dans un syndicat de bassin animateur de SAGE. Il ne s'agirait pas pour cette structure de supporter seule le financement mais plutôt qu'un collectif cofinance une mission avec l'aide de l'agence.

Il pourrait être aussi envisagé que les acteurs locaux s'organisent pour mettre à disposition, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau, une animation dédiée mais au sein d'une communauté de communes par exemple.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne resterait dans tous les cas le pivot de cette mission de mise en réseau local ce qui donnerait aussi la possibilité d'établir un lien avec l'organisation de nouvelles journées techniques comme celle de Biscarosse tous les 2/3 ans par exemple.

Le schéma ci-dessous est une synthèse de cette organisation d'acteurs et de missions à plusieurs entrées à la fois temporelle et structurelle.





cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com